



Le Folklore Brabanço

histoire et vie populaire

Avril 1987

la revue trimestrielle

N° 253

REWISBIQUE
Archives

MS

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Avril 1987 - N° 253

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président: Francis DE HONDT, député permanent.

Vice-Président: Jacques MARCHAL et Didier ROBER, députés permanents.

Directeur: Gilbert MENNE.

Rédacteur: Myrlam LECHÊNE.

Conseiller artistique: Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro: 70 F.

Collection 1987 (4 numéros): 250 F.

Siège: rue du Marché aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles

Tél.: 02/513 07 50.

Bureaux ouverts de 8h30 à 17h00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques: 000-0025594-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

LE FOLKLORE BRABANÇON

SOMMAIRE

ARTICLES

Geneviève Faigney L'occupation française à Nivelles pendant la guerre de Succession d'Autriche (1746-1748). 1 ^{re} partie. L'organisation des charges imposées à la population	3
Gustave Vandy Histoire de Jauche-la-Mame et de ses moulins.	30
Maurice Dessart Types, peu connus, ou oubliés, du Folklore bruxellois et du roman pays de Brabant.	53
Jean-Pierre Vokaer L'Histoire et le Livre.	60
Robert Van den Haute Les carises de Schaerbeek.	66
Le guide pratique du folklore Bruxelles et Brabant Wallon - Calendrier 1987.	74

L'occupation française à Nivelles pendant la guerre de Succession d'Autriche (1746-1748)

par Geneviève FAIGNOY,
Licenciée en Histoire

1^{ère} partie

I. L'organisation des charges imposées à la population

À la mort de l'Empereur d'Autriche, en 1740, l'Europe se divisa en deux camps. Le Roi de Prusse, l'Électeur de Bavière, le Roi d'Espagne et le Roi de Sardaigne contestaient la Pragmatique Sanction de 1713, traité qui définissait la transmission indivisible des États héréditaires à la descendance, même féminine, de Charles VI. La France se rangea à leurs côtés, tandis que l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et la Saxe s'alliaient à l'Autriche.

Au printemps 1744, les Français commencèrent à envahir les Pays-Bas autrichiens. Le maréchal de Saxe prit Menin le 7 juin, Ypres le 27, et Furnes, le 10 juillet. Le 10 mai 1745, il gagna la bataille de

Fontenoy contre les Anglo-Hollandais, et continua à conquérir la Flandre. Le 27 février 1746, il entra à Bruxelles. Les Français poursuivirent les Anglo-Hollandais et l'armée de Charles de Lorraine, jusqu'au Nord de nos provinces. Ils remportèrent les victoires de Rocourt (11 octobre 1746), puis de Lawfeldt (2 juillet 1747).

Le 18 octobre 1748, l'Autriche signa le traité d'Aix-la-Chapelle, qui mettait fin à la guerre. La plupart des belligérants gardaient leurs territoires d'avant 1744, mais la Silésie restait aux mains des Prussiens.

À l'époque de la guerre de Succession d'Autriche, Nivelles



Frontière franco-belge (1789) (F. HAYT, *Atlas d'histoire universelle*, Namur, Weismann-Charlier, 1983, p. 87).

était une ville fortifiée. Le marquis d'Armentières (1) en fit la description, le premier mars 1746: "C'est assez grand, un rempart tout autour sur lequel on fait la ronde de la ville; dans des endroits, de l'eau; où il n'y en a pas, les remparts sont assez élevés, ce qui rend l'escalade difficile; mais ces remparts ayant peu d'épaisseur de terre, il est aisé d'y faire brèche; les fauxbourgs sont fort près de la ville; il y a des portes qui sont susceptibles du pétard, n'y ayant nul flanc qui les défende; il y a partout double portes..." (2)

Aucune grand-route n'y conduisait, ce qui fit dire au même marquis: "Une des principales forces de Nivelles sont les chemins par où on arrive, qui sont affreux"

(3). Cette situation était favorable car les villes et villages situés le long des routes connaissaient généralement plus d'avatars que les autres, en période de guerre (4).

La ville comptait quelques 4.300 habitants et 650 maisons (5). De nombreuses institutions religieuses s'y étaient installées: Trinitaires, Récollets, Guillemins, Jésuites, Carmes, Sœurs grises, Annonciades, Filles de Notre-Dame de la Fleur de Lys (ou Filles de Saint-François de Sales), et le Chapitre. Elle était administrée par le Magistrat, composé de trois "membres": l'abbesse du Chapitre, le mayeur, les échevins et le greffier, les jurés et le clerk-juré, et les maîtres des métiers. Les échevins détenaient avec le

mayeur, le pouvoir judiciaire. Le mayeur était le chef des milices, il se préoccupait de fournir les vivres et matériaux nécessaires à la ville, surtout en cas de guerre, tandis que les jurés répartissaient les logements des troupes en garnison. Le premier juré était le chef de l'administration, c'était lui qui faisait les propositions lors des assemblées du Magistrat, où les décisions devaient être votées par au moins deux des trois membres. L'abbesse et le mayeur tentèrent de garder la préséance sur les jurés, mais ceux-ci exercèrent en fait le pouvoir, jusqu'à leur abolition en 1778. Les maîtres des métiers, eux, n'eurent jamais une grande influence sur ce pouvoir.

Le "Bailli de Nivelles et du Brabant Wallon" était un agent du pouvoir central, chargé de transmettre et de faire exécuter les ordres du souverain (6). Nivelles avait aussi son receveur, son "pensionnaire" ou secrétaire, quatre "serviteurs de ville", deux sergents, un huissier et plusieurs messagers. Enfin, la ville avait ses entrepreneurs et fournisseurs attirés, comme Duchâteau, maître des ouvrages, et Blomart, charbonnier, deux fonctions très importantes en temps de guerre.

La guerre de Succession d'Autriche commença pour Nivelles en juillet 1745, lorsque les troupes françaises qui campaient à Feluy, imposèrent des sauvegardes à la ville pour plus de deux mille florins (7). Le 13 septembre, le marquis de Mouchy (8) demanda le "rafraîchissement" des sauvegardes.

La ville n'était pas encore occupée à cette époque, mais déjà,

les habitants participaient aux corvées et dépenses qu'impliquait la guerre. Ils devaient fournir et transporter fourrage, bois et vivres aux camps ennemis de Feluy et d'Enghien.

A la fin du mois de janvier 1746, le maréchal de Saxe ordonna au général d'Armentières de prendre Nivelles où se trouvaient des déserteurs français. Armentières arriva le 28 janvier et accorda à la garnison la liberté de sortir de la ville sans combat. Cependant, le major suisse de May et ses sept cents hommes (9) résistèrent aux "deux ou trois mille" (10) Français et le général fut obligé de passer outre pour rejoindre l'armée aux abords de Bruxelles. Il expliqua sa déroute comme suit: "J'avais compté pour me seconder dans mon entreprise sur deux abus qui n'ont jamais voulu jeter les bombes dans la ville pour effrayer le peuple" (11). La garnison aillée, trop peu nombreuse pour résister à une seconde attaque, se retira à Namur.

Après la prise de Bruxelles, les Français revinrent. Maurice de Saxe ordonna de faire sauter les portes et les remparts pour empêcher les ennemis d'y revenir terminer les quartiers d'hiver (12). Monsieur de Grassin se présenta devant Nivelles le 4 mars avec son régiment, huit compagnies de grenadiers et un détachement d'artillerie commandé par le chevalier de Montalembert. Les soldats français minèrent une tour entre la porte de Mons et la porte de Soignies; ils purent ainsi ouvrir la porte de Mons et entrer dans la ville. Une partie des remparts fut effectivement détruite; les portes furent

détachées et brûlées au milieu de la grand-place ⁽¹³⁾. Deux chanoines, le mayeur Duhoux et le premier juré allèrent à Bruxelles demander au maréchal de Saxe de préserver la ville du pillage. Nivelles ne subit plus par la suite, que le régime d'occupation ordinaire.

1. LA PREPARATION DE L'ARRIVEE DES TROUPES

A. La législation

Avant l'entrée des troupes françaises dans nos provinces, le gouvernement central prit quel-

ques mesures pour prévenir les désordres ⁽¹⁴⁾. Il cherchait à empêcher les heurts entre civils et militaires d'une part, à régler les fournitures, les logements et les transports, d'autre part. Enfin, il accordait ou non le libre passage des personnes et des biens vers la France ⁽¹⁵⁾.

Ces dispositions ne furent pas prises au hasard. On enregistrait, notamment à Nivelles, plusieurs cas d'abus et de désordres. En février 1744, des soldats de la garnison brisèrent à deux reprises les vitres de bourgeois, et au mois de juillet, les militaires menacèrent les habitants de pillage ⁽¹⁶⁾. Les plaintes furent adressées au Magistrat qui les transmit aux commandants des troupes. Les soldats des armées alliées se conduisaient de la même façon, sinon plus mal que les ennemis ⁽¹⁷⁾...

Parallèlement aux autorités centrales, le Magistrat statua lui aussi sur les logements et le commerce. Le 26 décembre 1743, les trois membres de la ville accordèrent des exemptions de logement aux ecclésiastiques et aux nobles importants de la ville ⁽¹⁸⁾. Le 22 mars 1745, le premier juré proposa "de faire publier une ordonnance politique pour prévenir les fraudes au regard des marchandises qui se vendaient par poids et mesures comme aussi au regard (...) des fourrages" ⁽¹⁹⁾. La ville devait préserver ses réserves en grains en vue des réquisitions.

Par contre, le Magistrat était loin de suivre l'ordonnance du 16 mai 1744, défendant les "présents" et "sollicitations" afin de s'exempter des charges militaires. Le général de Beausobre ⁽²⁰⁾ rece-

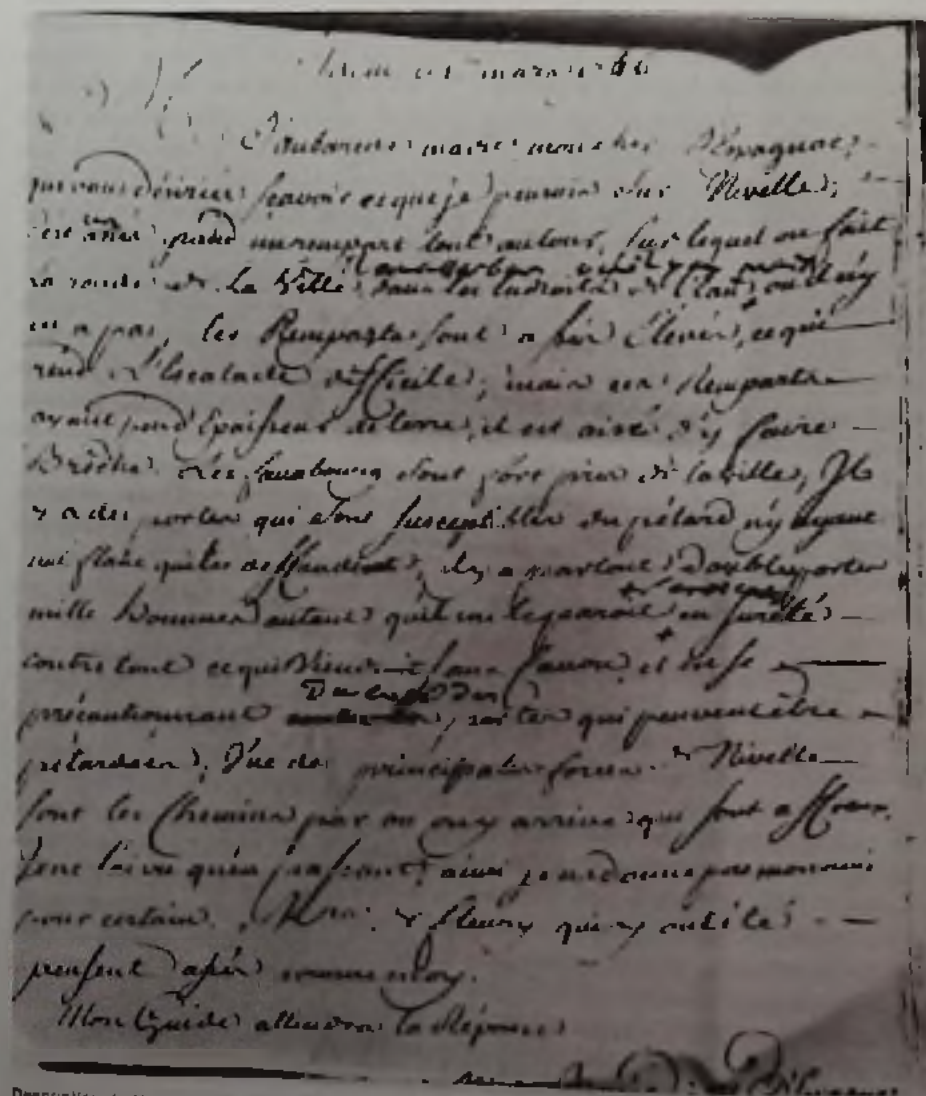
vant, au mois de juillet 1745, des "vivres, provisions, fruits et autres choses" ⁽²¹⁾, promit de faire passer par Nivelles le moins de troupes possible, et de signer tous les passeports demandés. En novembre, le Magistrat voulut offrir du gibier à Monsieur de Soviaux, major de la ville d'Ath ⁽²²⁾, et le 10 février 1746, toujours avant la prise de la ville, il décida de "faire présent à Mr le brigadier des armées de sa Majesté Irès Chrétienne cinquante carafons de vin de Bourgogne, et vingt au major, et dix à l'aidemajor" ⁽²³⁾.

B. Les sauvegardes

"Le mot "sauvegarde" s'appliquait le plus souvent au certificat obtenu à prix d'argent, attestant qu'on avait payé la contribution, et qui mettait, du moins en théorie, le titulaire à l'abri des extorsions ou d'une "exécution militaire" ⁽²⁴⁾.

Leur usage s'était répandu à partir de 1689, non pas tellement pour préserver les populations, mais surtout dans un but fiscal, comme "une sorte de chantage à la violence" ⁽²⁵⁾. Ces sauvegardes, appelées aussi "blancs" ou "blanches", étaient une gratification "que le Roi de France faisait au maréchal de Saxe" ou à certains officiers subalternes dont il fallait "acheter cherement les bonnes grâces pour éviter de plus grands maux" ⁽²⁶⁾.

Le 7 juillet 1745, le général de Beausobre imposa seize sauvegardes à la ville de Nivelles ⁽²⁷⁾. Peu après, des "blancs" furent "levés au camp de Binche", puis les sauvegardes renouvelées,



Description de Nivelles par le Maréchal de Saxe, p.2, le 1^{er} mars 1745 (Arch. Guerre, A1, 3145, doc. 177)
(Cliché G. Faigney)

sous peine d'exécution militaire, sans que les interventions de l'abbé et du bailli auprès du marquis de Mouchy n'y fissent rien. Un particulier du village d'Hennuyères fut obligé de payer huit guinées à un capitaine de hussards français, pour la ferme qu'il occupait et qui appartenait au Chapitre de Nivelles ⁽²⁸⁾.

Le respect des sauvegardes ⁽²⁹⁾ n'empêchait évidemment pas les fournitures de vivres, de fourrage ou de combustible. En effet, en 1745, Nivelles faisait partie de ce que l'on appelait le "pays de contribution", c'est-à-dire la région "ouverte aux incursions des partis et susceptible d'être exécutée" ⁽³⁰⁾. Cette contribution était une

espèce de contrat d'assurance pour les territoires non occupés, mais proches des zones en possession de l'ennemi. Ces territoires pris entre deux feux devaient fournir leur aide, non seulement à l'ennemi, mais encore au souverain légitime.

C. Les passeports

Depuis le 6 juillet 1744, une ordonnance obligeait les habitants des Pays-Bas allant en France, et les Français venant dans nos provinces, à se munir d'un passeport pour éviter la sortie des denrées, vivres, fourrages, animaux et armes, qui pouvaient aider l'ennemi dans son ravitaillement.

La garnison de Tournay, et les autres troupes que j'aurai dirigées de Valenciennes et de Lille.
J'ai détaché jadis M. Gressin avec deux mille hommes environ, de Valenciennes, et deux millions de poudre, pour faire quelques brèches aux murs de Tournay, et en détruire les portes.

Lettre du Maréchal de Saxe au Comte d'Argenson, Bruxelles, le 5 mars 1746 (Arch. Guerre, A1, 3138, doc 77) (Cité G. Faingny)

Un passeport fut délivré à Charleroi en avril 1746, pour un mois, à "Pier Huet de Mignault en Haynaut, domination de leur Majesté impériale, lequel s'en va à Nivelles et ailleurs où ses affaires l'appelleront, conduisant un cheval chargé à dos de marchandises permises pour les y débiter et vaquer à ses affaires" ⁽³¹⁾.

Les sujets non pourvus de passeport étaient arrêtés, leurs voitures et bagages, confisqués. Les deux filles du nommé Mathieu Censier, habitant de Nivelles, virent leur voyage interrompu, le 11 mars 1745 : elles allaient en France, sans posséder de passeport de guerre ⁽³²⁾.

2. LES POUVOIRS ORGANISATEURS

A. La législation française

Pendant l'occupation des Pays-Bas, ce furent les agents du Roi Louis XV qui prirent la place du gouvernement réfugié à Anvers, puis à Aix-la-Chapelle. Les ordonnances françaises émanent pour la majeure partie de l'intendant Moreau de Séchelles ⁽³³⁾. D'autres sont signées par l'intendant Pineau de Lucé ⁽³⁴⁾, le maréchal de Saxe, Louis XV, et par son Conseil d'Etat ⁽³⁵⁾.

Dans leurs textes législatifs, les Français ont donné la priorité aux finances et à la fiscalité : augmentation des impôts directs et indirects, perception de trois grandes contributions ⁽³⁶⁾, et fixation du cours des monnaies.

Les autres mesures pourraient être qualifiées de "protectionnistes" : le maximum de vivres et de

fourrages devait rester dans le pays pour le ravitaillement des troupes.

Enfin, le gouvernement français prit quelques dispositions en vue de garantir une certaine sécurité pour la population. Un règlement disciplinaire concernant les transports fut édicté, et une seconde ordonnance demanda aux chefs des communautés d'avertir les commandants de troupes en cas d'apparition d'un "parti" de Pandours, Croates ou hussards ennemis dans les villes et villages.

En France, Marc-Pierre de Voyer d'Argenson, Secrétaire d'Etat à la Guerre ⁽³⁷⁾, envoyait ses ordres au commissaire de guerre, Moreau de Séchelles. C'était à lui qu'incombait la discipline des troupes, leur logement et leur ravitaillement. Il "représentait en toute circonstance, les intérêts du Roi" ⁽³⁸⁾. Le maréchal de Saxe avait, lui aussi, discipline et fournitures dans ses attributions, en tant que commandant en chef de l'armée des Pays-Bas. Mais il légiférait, tandis que Moreau de Séchelles veillait à l'exécution et réglait les détails administratifs. En troisième rang se trouvaient les commandants et majors des régiments, qui répondaient de la conduite des soldats et de leur ravitaillement sur place.

B. Le rôle des Etats de Brabant

L'intendant Moreau de Séchelles et ses délégués étaient obligés de passer par les Etats de Brabant, pour obtenir les fournitures. Les Etats répartissaient ces fournitures par généralité ou par quartier, qui les divisaient entre villes

et villages. Alors seulement intervenaient les magistrats locaux pour fixer les charges de chaque habitant. Par contre, lorsqu'un détachement se présentait dans une ville, il appartenait au Magistrat de régler les problèmes directement avec le plus haut gradé de ce détachement.

La même procédure était suivie, mais en sens inverse, pour le paiement des charges : les habitants, pour les logements et rafraîchissements, et les entrepreneurs pour les fournitures, rendaient les quittances reçues des commandants ou des commissaires, au Magistrat qui les payait. En fait, les communautés avançaient l'argent aux Etats. Mais tout ne leur était pas toujours remboursé ou déduit

des subsides, ou l'était avec quelques années de retard ⁽³⁹⁾.

C. Les problèmes de compétence

Les villes et les villages ne participaient pas de la même façon aux charges militaires. Les logements, l'entretien des hôpitaux et des fortifications, étaient payés par les villes ⁽⁴⁰⁾.

Le plat pays supportait le coût des pionniers, des cantonnements ⁽⁴¹⁾, et des "livrances" en blé, fourrage et bois. Les milices et les gratifications aux officiers étaient considérées comme charges générales, valables pour les villes comme pour les campagnes.

Le cas de Nivelles était assez

simple. Elle n'était pas une ville close et devait donc participer aux fournitures, de la même manière que le plat pays ⁽⁴²⁾. Cependant, le Magistrat ne l'entendait pas de cette oreille. Il essaya d'échapper aux livraisons, en invoquant ses remparts qui avaient "toujours servi d'azile au plat-pays", car à son avis, si Nivelles dut contribuer, pendant toute la guerre, à l'approvisionnement de l'ennemi, ce fut uniquement parce que les ordres français "étaient indistinctement dirigés à charge de la ville et de la mairie de Nivelles" ⁽⁴³⁾. Comme en Flandre ⁽⁴⁴⁾, Moreau de Séchelles dut intervenir pour régler les conflits, notamment dans les cas des écuries à construire pour les chevaux des troupes ⁽⁴⁵⁾, de la fourniture des lits par la mairie, et des traitements des officiers ⁽⁴⁶⁾.

3. LES PROBLEMES D'ORGANISATION

A. Le logement

Le logement des militaires était la charge la plus lourde à supporter par les populations pendant les guerres. En effet, il n'existait pour ainsi dire pas de casernes, et le soldat était logé chez les particuliers ⁽⁴⁷⁾, ou, quand il y en avait, dans les édifices publics ⁽⁴⁸⁾. "Le logement des gens de guerre mêlait l'armée aux populations. La rue, la place prenaient l'aspect d'un quartier militaire et la vie des habitants y était rythmée par les sonneries militaires ou distraite par les exercices, revues" ⁽⁴⁹⁾. Les quartiers d'hiver duraient cinq mois, de novembre à mars. En d'autres temps, la ville pouvait

être choisie comme étape ⁽⁵⁰⁾.

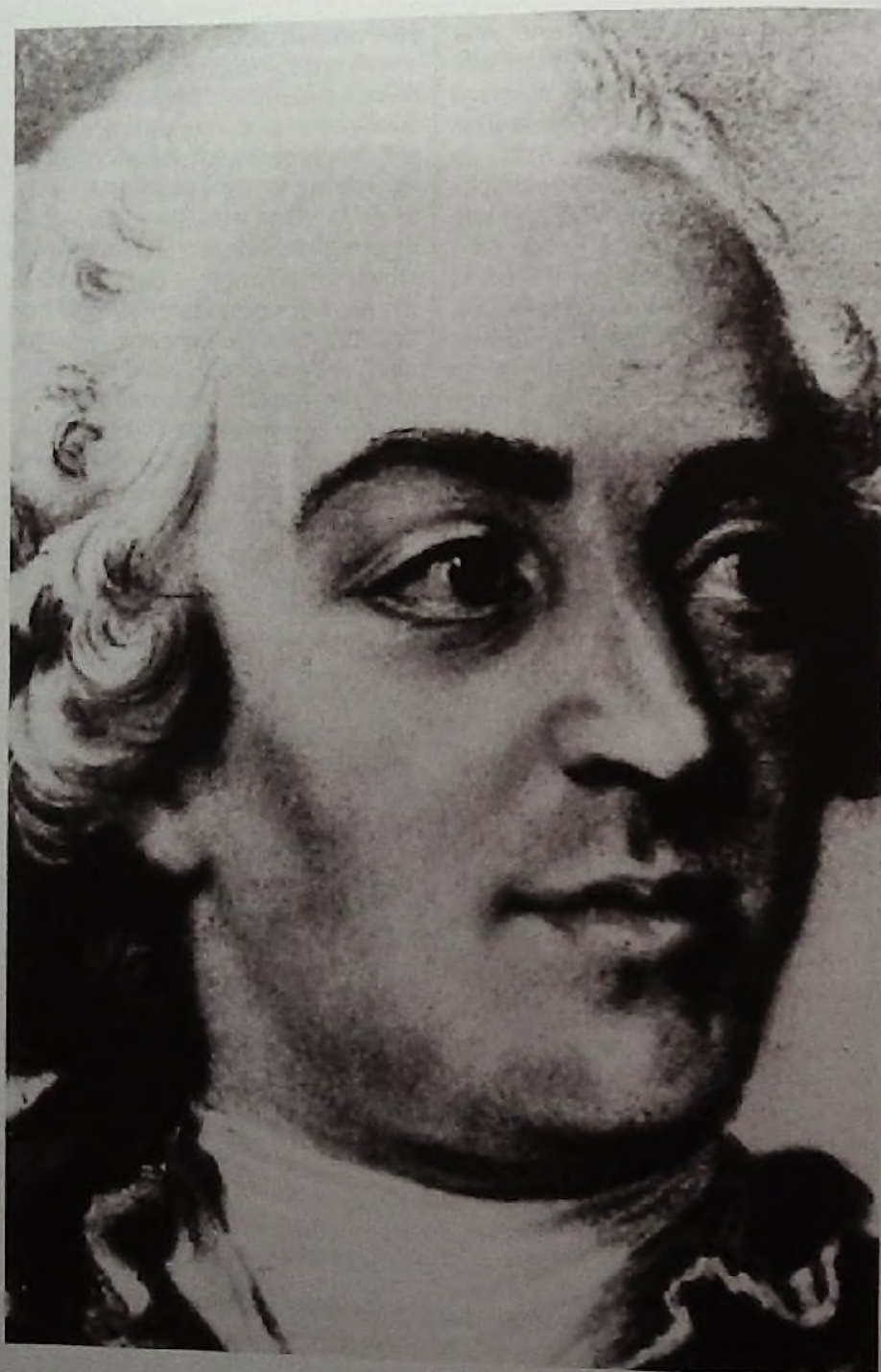
Avant l'arrivée des troupes, un détachement, ou une lettre, était envoyé par le commandant au Magistrat pour l'avertir du nombre d'hommes et de chevaux à loger. Les jurés répartissaient alors ces logements selon les possibilités de chaque habitant ⁽⁵¹⁾. Les militaires étaient hébergés dans ce que l'on appelait les "chambres de soldats", c'est-à-dire, une pièce de chaque maison réservée à cet usage, normalement inoccupée, mais souvent louée à des gens pauvres ⁽⁵²⁾. Chambres et écuries devaient être mises en état et blanchies, dans les douze heures qui suivaient l'avertissement du tambour ⁽⁵³⁾.

Les soldats disposaient d'un lit pour deux ou trois. Il était recommandé d'en loger au moins quatre par pièce, pour "profiter de leur chauffage" ⁽⁵⁴⁾. Le feu et la chandelle leur étaient fournis, ainsi que les autres "ustensiles", sel et vinaigre. Les particuliers les approvisionnaient, sauf en cas de quartier d'hiver où les maires et les ecclésiastiques livraient les lits, draps, paille et couvertures, par l'intermédiaire d'un entrepreneur ⁽⁵⁵⁾. Lorsqu'il n'y avait plus de place en ville, les soldats s'installaient dans les faubourgs ⁽⁵⁶⁾.

A cette époque, les armées étaient suivies par les femmes, enfants et domestiques des militaires. Il était préférable que les soldats mariés emmènent leur femme, afin "qu'ils ne désertent pas pour aller les retrouver" ⁽⁵⁷⁾. Le Magistrat ne pouvait jamais prévoir la proportion de femmes et d'enfants pour le nombre de soldats annoncés, de sorte que, di-



Frédéric I passant ses troupes en revue (Gravure de 1778, Bibliothèque Nationale)



Portrait de Louis XV par LA TOUR (Coll. particulière)

sait-il, "quand on pense avoir fait un logement entier, l'on n'est pas seulement à moitié" (58).

Les officiers étaient logés selon leur rang dans les plus belles maisons de la ville, le plus souvent dans les demeures de riches bourgeois qui devaient déménager (59). Le commandant avait le privilège de pouvoir choisir sa résidence. Les haut-gradés recevaient des meubles et une indemnité payée par la ville (60). Les frais de logement des simples soldats étaient remboursés par la ville aux habitants, sur présentation des "états de leurs logements" (61).

L'absence quasi totale de doléances (62) montre que les populations s'étaient habituées, au XVIII^e siècle, à la présence de soldats, d'ailleurs beaucoup plus disciplinés qu'auparavant. Lorsque la ville se plaignait en 1748 qu'un grand nombre de bourgeois se trouvaient "réduits à la paille pour fournir à coucher aux soldats", elle exagérait, sans doute pour obtenir "de substantiels allègements des charges financières qui pesaient sur elle" (63).

Certaines catégories sociales bénéficiaient d'exemption de logement : nobles, ecclésiastiques et receveurs des impôts (64). Mais en décembre 1744, le Magistrat demanda à l'Impératrice de pouvoir "loger indifféremment toutes les maisons tant d'abbayes que d'autres prétendants exemption de logement", car les "deux tiers de ladite ville sont occupés par cloîtres (65) ou par autres séculiers prétendant exemption". Le baron d'Oblesteyn et le duc de Looz, le Chapitre et les autres institutions religieuses durent accepter de re-

cevoir des soldats chez eux (66).

Les soldats malades, en garnison à Nivelles, étaient reçus dans les hôpitaux. Il fallait donc leur payer nourriture, chirurgien, apothicaire et infirmier. Il fallait aussi leur fournir des lits. En effet, l'hôpital Saint-Nicolas ne comptait que dix-huit lits, et l'hôpital du Saint-Sépulchre, seize, alors que pendant la guerre, il en fallut jusqu'à plus de soixante, rien qu'à Saint-Nicolas (67). Les hôpitaux ne voulurent pas participer à cette dépense, et contrairement aux habitudes, ce furent les habitants qui fournirent les lits, matelas et couvertures (68). Malgré cela, si l'on constate, dans les comptes de l'hôpital Saint-Nicolas, une augmentation des recettes, on observe surtout une augmentation des dépenses, au fil des années d'occupation, sans qu'il soit donné de véritable explication à ce phénomène, les allusions aux soldats étant rares (69).

Les principales maladies des soldats étaient la gale, la dysenterie et les fièvres. Elles étaient causées, l'été, par l'humidité ou la chaleur excessive lors des campements sous tentes, et l'hiver, par le manque de vêtements chauds et "l'entassement dans les cilés" (70). Ces conditions de vie se trouvaient encore dégradées lorsque le mauvais temps se mettait de la partie. Alors, le nombre des malades pouvait atteindre jusqu'au quart des effectifs. Grâce aux observations du temps faites par Pringle, présent aux Pays-Bas, on peut essayer d'expliquer le nombre élevé de journées/malades dans les hôpitaux de la ville. Ce nombre augmentait considérable-

ment durant les mois d'hiver, et lorsque les conditions météorologiques étaient défavorables, comme en été et en automne 1748 (⁷¹).

B. Le ravitaillement

Le ravitaillement des troupes était un des principaux soucis des commandants d'armée, car ils craignaient pillages et désertions (⁷²). Or une des tactiques de la guerre au XVIII^e siècle, était d'épuiser l'adversaire, en ruinant ses magasins et dépôts de vivres (⁷³). En février 1746, le comte d'Ar-genson demanda au maréchal de Saxe la soumission de Bruxelles et

du Brabant pour que les Français ne manquent pas de subsistance (⁷⁵).

a. L'Ustensile

Les habitants devaient procurer le bois, la chandelle, le sel, le vinaigre et le couvert aux militaires qui logeaient chez eux. "Pour le reste, le soldat l'achetait en toutes circonstances" (⁷⁶). Pendant les quartiers d'hiver, les "feux et lumières" étaient mis en adjudication et fournis par l'entrepreneur qui demandait le prix le plus bas.

Le nombre de bûches, de chandelles ou de sacs de charbon,

variait selon le grade des militaires et selon la saison : pour chaque soldat, et par jour, une demi-livre de charbon et quelques petits fagots, l'été, et une livre et demi de charbon, l'hiver. Chaque chambre de soldats recevait une chandelle par jour (⁷⁷).

Lorsque les officiers généraux préféraient se fournir eux-mêmes de bois et de chandelle, ils demandaient au Magistrat de leur payer ou "racheter" à un prix très élevé, la grande quantité de combustibles qui leur était attribuée par le règlement (⁷⁸). Ce rachat fut pratiqué pendant l'hiver 1747-1748 par le lieutenant général du Châtelet, le brigadier de Bonaventure et le commissaire Devilliers, pour plus de 30.000 bûches, 140 sacs de charbon et 1.500 livres de chandelle (⁷⁹).

b. Les feux et lumières

Il s'agit ici plus particulièrement des "feux et lumières" des corps de garde, toujours fournis par les entrepreneurs. Fin octobre, le tambour de la ville annonçait la mise en adjudication de cette charge. Les biens meubles et immeubles de celui qui l'emportait servaient de garantie. Jean-Baptiste Fauconnier, qui fut entrepreneur à partir de 1745, se vit exempté des impôts directs (⁸⁰).

Chaque corps de garde devait recevoir, selon son importance, 70 ou 150 livres de charbon par jour, et 4 chandelles ; les officiers de garde avaient droit à 10 livres de charbon (⁸¹). Le transport de ces combustibles s'effectuait également par l'entrepreneur et les gens qu'il payait pour l'aider dans

cette charge assez considérable : pendant l'hiver 1747-1748, par exemple, Fauconnier fournit, de fin octobre à fin mars, plus de 350 tonnes de houille, 51 000 bûches, 12.000 fagots et 14.000 chandelles aux régiments et aux corps de garde (⁸²). La garnison de Nivelles se composait à ce moment de deux bataillons du régiment de Chartres, soit 1.278 soldats, et de cinq escadrons du régiment Royal Dragon, soit 685 hommes, plus les officiers.

Les dépenses pour les "feux et lumières" étaient supportées par les Etats de Brabant qui remboursaient la ville de deux en deux mois. La ville payait l'entrepreneur sur présentation des quittances reçues du commandant des troupes (⁸³).

Jean-Baptiste Fauconnier avait obtenu l'entreprise au prix de 5 sols la livre de chandelle, 7 sols pour cent fagots et 6 florins 9 sols le "mil pesant" de houille. Lorsqu'on compare ces prix avec ceux des autres villes (⁸⁴), on constate qu'ils sont inférieurs de 5 sols pour la houille, et supérieurs de 3 deniers pour les chandelles. Ces chiffres ne sont pas très significatifs, mais constituent l'unique preuve de l'honnêteté de l'entrepreneur (⁸⁵).

c. Les rafraîchissements

On appelait "rafraîchissements", ce que les habitants, et en particulier les aubergistes, servaient aux troupes de passage. D'après le traité de contribution, les "partis" envoyés dans la province de Brabant ne devaient s'y "rafraîchir" "que pour leur argent,

Année	Mois	Temps	Journées malades	Nombre de soldats en garnison	Nombre minimal de malades	Morts
1746	Novembre	Pluies	1056			
	Décembre		1145			
1747	Janvier		1045			
	Février		703			
	Mars		384			
	Avril	Doux	186			
	Mai	Etouffant	308			2
	Juin	Etouffant				
	Juillet	Etouffant				
	Août	Etouffant				
	Septembre	Etouffant				
	Octobre	Pluies	380	1370	1/114	
	Novembre	Mauvais	3391	1963	1/ 17	23
	Décembre	Froid	2892	1907	1/ 20	33
1748	Janvier	Froid	3146	1802	1/ 18	20
	Février	Froid	?	1887		?
	Mars	Neige, vent	3873			21
	Avril	Pluie	145			3
	Mai		?			?
	Juin	Chaud	?			?
	Juillet	Orages,	1232			2
	Août	sec,	1207			1
	Septembre	étouffant	1112			3
	Octobre	Froid	1099			4
	Novembre	Plus doux	438			1(⁸²)



Soldat du régiment du Roi Louis XV (Musée de l'Armée, Paris)
(Océane Bouras-Guilly-Lagache)

sans être en aucune manière à la charge du pays". De même, les officiers ne pouvaient exiger "aucune chose à titre de donation" ⁽⁸⁶⁾. Mais les comptes de Nivelles montrent le contraire : la ville devait souvent rembourser les aubergistes.

Les troupes de passage étaient la plupart du temps peu nombreuses, mais il arrivait parfois jusqu'à 1.800 hommes ⁽⁸⁷⁾. Les vivres les plus demandés étaient le pain, la viande et la bière. Les officiers, eux, se restauraient dans les auberges ⁽⁸⁸⁾.

d. Les vivres

En juillet 1745, le comte de Beausobre, brigadier des armées du Roy, enjoignit au Magistrat d'envoyer à son camp de Soignies, pains, sel, viande, vin, bière et eau-de-vie. Les fournitures de vivres aux troupes françaises se firent, comme les rafraîchissements, dès 1745.

Les pains, cuits par les boulangers ⁽⁸⁹⁾, pesaient quatre livres, ce qui faisait deux rations. Le nombre de rations à accorder à chaque militaire dépendait de son grade : un simple soldat recevait une ration par jour ⁽⁹⁰⁾. Avant le départ d'un cantonnement, les pains étaient distribués aux troupes pour les jours de marche à venir. Si cette marche durait plus de deux jours, ils n'étaient plus portés par les soldats, mais sur des charlots ⁽⁹¹⁾.

Les troupes avaient aussi besoin de viande. Lorsque de grandes quantités étaient demandées, les bêtes étaient menées sur pied aux camps français ⁽⁹²⁾.

Les officiers étaient parfois plus exigeants. Le 11 juillet 1745, le crieur de ville partit "avecq la sonnette pour avoir des choux-fleurs pour le général du camp de Feluy" ⁽⁹³⁾. Ils ne se contentaient pas de victuailles mais voulaient aussi que leurs domestiques puissent les cuisiner avec raffinement. C'est pourquoi on trouve dans les listes de "livrances" ⁽⁹⁴⁾, les mentions de casseroles, "poissonniers", formes à pâté etc.

e. Les rations

Les gouvernements ont toujours empêché la sortie du pays des grains et des fourrages, pendant les guerres. Les Français prirent, en 1746, une ordonnance pour interdire l'exportation, l'achat et la détention de fourrage en grande quantité, essayant par là d'éviter leur rareté et leur cherté occasionnées par le stockage et les monopoles ⁽⁹⁵⁾.

Ces fourrages étaient encombrants et difficiles à conserver, et le système de livraison était très lourd. Il fallait passer par l'intermédiaire des entrepreneurs qui, en général, avaient peu de réserves, par peur des pertes. De plus, il était devenu impensable, au XVIII^e siècle, d'épuiser complètement les alentours des camps : l'on veillait à éviter les disettes pour les habitants comme pour l'armée.

Les commandants des troupes ou les commissaires de guerre envoyaient des ordres au Magistrat, avec le nombre de rations à fournir aux campements ou aux troupes de passage, l'été et aux écuries, l'hiver. Ces rations faisaient partie de la solde en nature. Com-

me dans le cas des vivres et des feux et lumières, chaque soldat recevait une ration, alors que les officiers avaient la possibilité de vendre leurs excédents. Les rations de fourrage, paille et avoine étaient distribuées par les entrepreneurs, sous la surveillance de soldats ⁽⁹⁶⁾. Chacune de ces rations fournies par les fermiers des environs et entreposées à côté de la halle, comprenait un huitième de rasière d'avoine et quinze livres de foin par jour, et quinze livres de paille par semaine ⁽⁹⁷⁾. Lorsque les demandes étaient trop élevées pour être supportées par la seule ville de Nivelles, le mayeur était envoyé dans d'autres provinces pour trouver la quantité nécessaire ⁽⁹⁸⁾.

Les fermiers étaient payés par

les entrepreneurs, les entrepreneurs par la ville, et la ville par les Etats de Brabant. Les Etats rembouraient tous les trois mois, en principe le tout, mais le plus souvent une simple quote-part appelée "désintéressements". A Nivelles, les entrepreneurs demandaient 9 et 10 sols la ration, mais les Etats ne la payaient que 7 sols, bien que les prix officiels fussent de 9 sols la ration complète : 4 sols pour le foin, 4 sols pour l'avoine et 1 sol pour la paille ⁽⁹⁹⁾.

Les historiens ont beaucoup parlé de la cupidité des entrepreneurs, achetant bon marché aux paysans et revendant très cher aux villes. A Nivelles, ni le rachat, ni la fraude ne semblent avoir été pratiqués. Lorsqu'après la guerre, l'entrepreneur Bertou demanda le

remboursement de trente-six rations qu'il avait oublié de mentionner dans ses comptes, il fut payé sans difficulté par le Magistrat ⁽¹⁰⁰⁾.

Ordres ⁽¹⁰¹⁾ de fournir des rations aux troupes de France adressées à la ville et/ou à la mairie de Nivelles ⁽¹⁰²⁾.

Après ces demandes, le nombre de rations à fournir fut beaucoup moins élevé, car la grosse partie des troupes s'était portée plus au Nord.

Malgré toutes ces fournitures, il n'est pas du tout certain que les habitants de Nivelles aient dû prélever des rations sur la nourriture réservée à leurs chevaux et à leur

bétail. Pas une plainte n'existe à ce sujet ⁽¹⁰⁴⁾. Rien ne montre non plus ⁽¹⁰⁵⁾ que les troupes se soient emparées du fourrage des paysans. La menace de "fouragement" ⁽¹⁰⁶⁾ était bien présente, mais uniquement pour faire pression sur les habitants et le Magistrat, et non comme réalité.

C. Les prestations

a. Les guides

Les hommes qui indiquaient la route aux soldats pendant leurs marches étaient recrutés parmi les habitants qui connaissaient bien les environs, jusqu'à "cinq lieues à la ronde" ⁽¹⁰⁷⁾. La ville, à qui les officiers demandaient des guides, choisissait ceux qui accep-



Bataille de Fontenoy, à gauche Louis XV, à droite Maurice de Saxe (Versailles)
(Giclée Bernard-Galley-Lagache)

Année	Dates	Nombre de rations			Destinées au camp de
		Avoine	Foin	Paille	
1745	?	300/J ⁽¹⁰³⁾			Enghien
	31-05	16 500		4.000	Genappe
	21-08		1.500		Enghien
1746	08-10	2 500	2.000		
	07-02	1.289	562		
	7-05	500	500	1 000	
	7-05	1.100	115	600	
	30-05	16 500		4.000	
	02-08	500		5.000	
	05-08	1.000	1 000		Solignies
	11-07	800			
	12-07	300			Braine-la-Comte
		100	2.000		
	13-07	30			
	17-07	480			Genappe
		400/J			Bottey
	28-07	360/J			
	08-08	400/J			
	09-08		200/J		



Tombeau du Maurice de Saxe (Strasbourg) (Cliché G. Faignot)

taient d'accomplir cette corvée au meilleur compte, contrairement aux consignes du pouvoir central qui désirait que les charges soient réparties plus équitablement ⁽¹⁰⁸⁾.

Les guides étaient parfois employés par les commandants ou le Magistrat comme messagers entre Nivelles et les camps ou les villes assiégées comme Namur et Charleroi. D'autres hommes conduisaient les fournitures dans les cantonnements. Ces transports s'effectuaient par chariots ou charrettes tirés par des chevaux ⁽¹⁰⁹⁾. "Souvent", on ne revoyait pas le "matériel prêté avant des semaines", ou bien il disparaissait purement et simplement: certaines troupes de passage prenaient de force les chariots des habitants. Cette pratique mettait les propriétaires dans une situation difficile, d'abord pour leurs travaux agricoles, ensuite pour la perte en argent que cela représentait, enfin parce qu'on leur demandait parfois leur voiture plusieurs fois de suite, et ne pas la livrer semblait suspect. Norbert Tamine, par exemple, dut aller à la recherche de son chariot au campement de Charleroi, puis, six lieues plus loin, dans un camp volant. Sur le chemin du retour, il fut attaqué et volé par des hussards ⁽¹¹⁰⁾. D'autres chariots restèrent introuvables jusqu'à la fin de la campagne ⁽¹¹¹⁾.

b. Les pionniers

"De toutes les réquisitions faites au plat-pays ⁽¹¹²⁾, la plus pénible était assurément la réquisition de pionniers. On ne peut se figurer ce que représentait cette charge, si l'on ignore que les armées du

XVII^{ème} (et XVIII^{ème}) siècle ne comportaient pas de véritables troupes de génie. Les travaux qui, dans nos armées modernes, sont exécutés par des formations spéciales, étaient confiés à des civils réquisitionnés pour la circonstance". "Les chefs d'armée liaient, au moment d'une entrée en campagne, ou à la veille d'un siège, le chiffre global des travailleurs dont ils avaient besoin" ⁽¹¹³⁾.

Ces hommes devaient être "robustes" et âgés de vingt à cinquante ans ⁽¹¹⁴⁾. Lorsqu'il n'y avait pas de volontaires, les habitants étaient pris à tour de rôle ou tirés au sort par le Magistrat. Les hommes mariés jouissaient d'un régime de faveur: ils n'étaient pris qu'en toute dernière extrémité. Les pionniers se rendaient à la date convenue près de la maison de la Charité, munis de pain pour plusieurs jours, et de leurs outils, pelle, hache ou pioche. Arrivés à destination, ils devaient "terrasser jour et nuit, tailler et poser le gazon, faire le placage, le fascinage et le clayonnage des tranchées, faire des gabions, planter des palissades, souvent sous le canon de l'ennemi" ⁽¹¹⁵⁾. Les pionniers ne recevaient pas pour autant un salaire élevé: 10 sols en hiver, et 12 sols en été ⁽¹¹⁶⁾, par jour, lorsqu'ils travaillaient dans leur propre ville, et 14 sols, lorsqu'il leur fallait aller à plus d'une lieue ⁽¹¹⁷⁾.

La ville et la mairie de Nivelles durent fournir quelque quatre cents pionniers pendant les mois de juin et juillet 1746, pour le siège de Mons. La part de la ville, dans le premier contingent parti le 2 juin, était de quarante pionniers sur deux cents ⁽¹¹⁸⁾, soit un cin-

quieme du nombre demandé à la mairie. Beaucoup d'entre eux revinrent au bout d'un mois, d'autres, comme Jean Joseph Gaudy, demeurèrent jusqu'à la fin du siège (¹¹⁸). Le 15 juillet, cent autres pionniers partirent pour le siège de Charleroi.

c. La milice

Il ne s'agit pas ici des milices urbaines ou rurales qui "ne furent plus mobilisées en vue de participer aux opérations militaires" (¹²⁰) après le gouvernement de Philippe V, mais de l'enrôlement des habi-

tants dans les armées de métier dont les effectifs étaient insuffisants. Leur tâche était de garder les villes lorsqu'elles avaient été prises.

Pendant la guerre de Succession d'Autriche, non seulement les campagnes, mais aussi toutes les villes sans exception durent fournir leur contingent (¹²¹). Le 25 décembre 1746, Louis XV prescrivit "la levée, dans les pays conquis du Brabant, de la Flandre, du Hainaut et du Comté de Namur, de 4.928 hommes de milice" (¹²²). La contribution de Nivelles fut de 13 miliciens (¹²³), ce qui n'était pas

énorme pour une population adulte de 1.500 hommes (¹²⁴). Ces miliciens ne furent pas tirés au sort, mais choisis parmi les volontaires (¹²⁵), célibataires de préférence. Le service de ces soldats devait durer six ans, ou jusqu'à la fin de la guerre. Ils revinrent à Nivelles en automne 1748.

L'uniforme des miliciens était payé par la ville et remboursé par les Etats de Brabant. Il comprenait "un chapeau bordé d'argent faux, une veste croisée de tricot blanc avec des boulons d'étain plats, doublée d'une bonne serge, deux chemises garnies de petites manchettes, un col noir de crêpe avec une boucle, une paire de guêtres d'une bonne toile avec des boutons, une paire de souliers et un havresac avec sa courroie de buffle et une boucle" (¹²⁶).

Si l'équipement était payé par les Etats, il n'en allait pas de même pour la prime d'engagement. Les miliciens étaient engagés pour 40 écus par la ville (¹²⁷) et 30 écus par an étaient remis à leur famille (¹²⁸). Leur solde était également payée par la ville, jusqu'à leur prise en charge par les Français qui leur donnaient 5 sous par jour (¹²⁹). Malgré ces faibles sommes, les miliciens nivellois assurèrent le Magistrat de leur fidélité : "n'ayez rien à craindre de nous autres, nous finirons" notre temps de service (¹³⁰). La ville, en effet, craignait une seconde levée de miliciens, qui eut effectivement lieu en novembre 1747, pour porter le nombre d'homme par bataillon de 694 à 710, et surtout pour remplacer les morts et les déserteurs (¹³¹). La désertion était "au XVIII^e siècle, le grand mal des

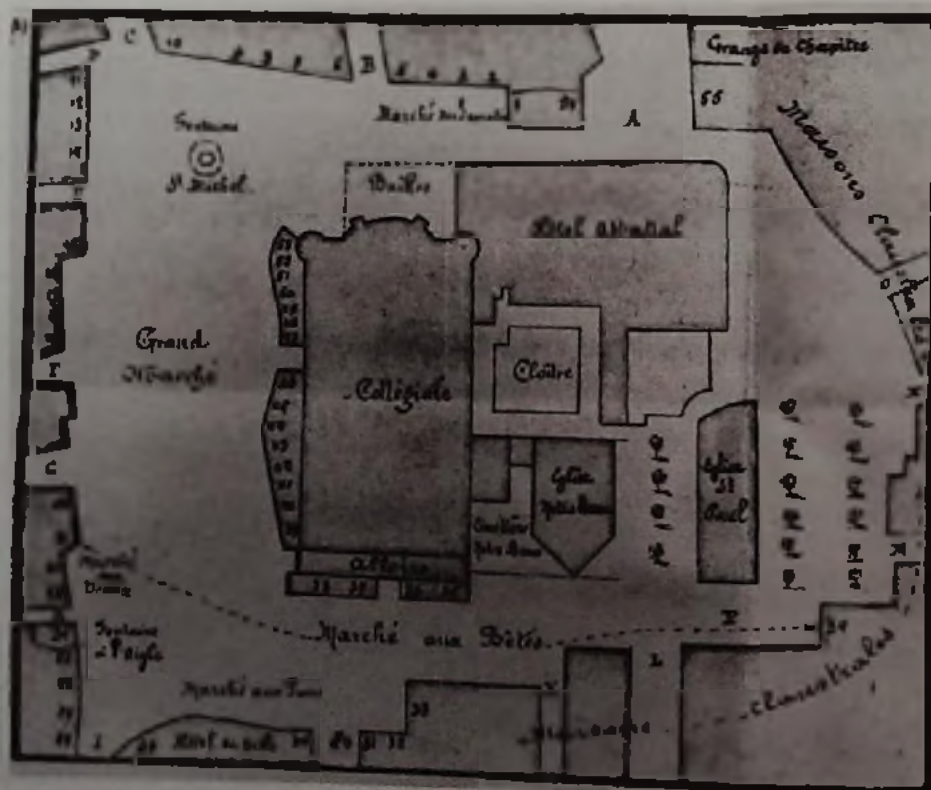
armées" (¹³²). Les miliciens ne pouvaient "s'absenter sans congé de la troupe", "à peine d'être poursuivis et punis de mort suivant la rigueur des ordonnances" (¹³³). Le nombre des déserteurs restait néanmoins très élevé (¹³⁴). Mis à part Ch. L. Debiens, natif de Bruges (¹³⁵), les miliciens engagés par Nivelles ne semblent pas avoir déserté, sans doute parce qu'ils étaient volontaires.

4. LE DEPART DES TROUPES

Le dernier pays à ratifier le traité d'Aix-la-Chapelle fut les Provinces-Unies le 13 novembre 1748. L'évacuation des Pays-Bas, que les populations avaient espérée dès la fin avril, lors de la signature des préliminaires de paix, ne commença qu'à partir de cette date, et ne se termina qu'à la mi-janvier 1749.

Au fur et à mesure que les troupes quittaient le pays, les fonctions des commissaires de guerre français prenaient fin, et l'administration légitime des Pays-Bas reprenait sa place. Les fournitures étaient toujours livrées aux troupes, mais aucune contribution ne pouvait plus être levée. Il n'y eut pas de quartiers d'hiver en 1749, mais seulement des logements de troupes de passage dans les auberges.

La fin de la guerre fut fêtée à Nivelles par une messe et une procession, car l'on venait de retirer de sa cachette le corps de Sainte-Georgette. La ville fut illuminée, et l'on tira "un brillant feu d'artifice" (¹³⁶), le 17 mars. Mais le plus important était de mettre de l'ordre dans les finances. La Secrétaire



N° 14. "A l'ange", auberge L. PIGELET, très souvent citée dans les Sources.
N° 15. "A l'anneau d'or", auberge de L. PETITJEAN, citée également.
(Croquis tiré de BRULE, Enseignes nivelloises antérieures au XIX^e siècle, dans *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. 33, 1929, p. 2021).

d'Etat et de Guerre décida de liquider les paiements des charges militaires en trois termes : les frais de 1746 en juillet 1750, ceux de 1747, en octobre, et ceux de 1748, en novembre. Les frais de 1749 et 1750 furent payés en 1751. Marie-Thérèse demanda des listes des emprunts et de toutes les charges publiques imposées pendant la guerre. Tous ceux qui possédaient des biens fonciers et qui n'avaient pas participé aux fournitures en rations durent payer leur quote-part. Le remboursement des emprunts put se faire grâce notam-

ment à certaines impositions comme les "vingtièmes extraordinaires" (137).

Ainsi se termina cette guerre, non pas un "relèvement économique", mais plutôt par une "régulation" de l'économie, de l'administration et des finances publiques et privées (138). Nivelles ne se trouvait pas dans une situation plus favorable que les autres communautés. A Wavre, à Jodoigne, à Huy, à Verviers, Visé, Maestricht ou Dalhem, partout, c'étaient les finances qui faisaient problème (139).

(1) Louis de Contléans, marquis d'Armentières, maréchal de camp et commandant d'Ath. Il tenta de prendre Nivelles le 28 janvier 1748.

(2) J.B. d'ESPAGNAC, *Histoire de Maurice de Saxe*, Toulouse, 1788, t. II, p. 154-155.

(3) Arch. Guerre, A1 3145, fol. 177.

(4) A. CORVISIER, *L'Armée française de la fin du XVIII^e siècle au ministère de Choiseul. Le Soldat*, Paris, 1964, t. I, p. 75.

(5) J. TAILLIER, A. WALTERS, *Géographie et histoire des communes belges, province de Brabant, ville de Nivelles*, Bruxelles, 1862, p. 2-15.

(6) Il s'agit, à partir de 1729, de Charles Bonaventura, comte de Vandermoot.

(7) Le 7 juillet, 1.095 florins, 8 sous, 12 deniers pour dix sauvegardes. Le 11, 917 florins, 12 sous, 18 deniers pour quatre blancs levés pour la ville et deux pour le Chapitre. "En gratification au maître crâne du camp de Feluy, monsieur de Cernont" (A.G.R., V.N., 590, fol. 97 et 97v; A.G.R., V.N., 595, n°3). Voir infra pour l'explication du terme "sauvegarde". N.B. Tous les montants sont exprimés en argent courant de Brabant.

(8) Philippe de Noailles, duc de Mouchy, fut non maréchal comme dans les documents, mais maréchal de camp depuis le 2 mai 1744 (HOEFER (dir.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, 1861, t. XXXVI, p. 759) A.G.R., V.N., 1622; A.G.R., V.N., 169, n°25.

(9) Deux détachements du Régiment de Constand d'infanterie, deux compagnies franches et un détachement de cinquante hommes d'un régiment de mousquetaires bavarois (A.G.R., E.B., Carliens, 235).

(10) Gazette de Cologne, Mardi 6 Mars 1748.

(11) Arch. Guerre, A1 3145, fol. 148, Lettre du général d'Armentières du 29 janvier 1748. La tentative d'escalade des remparts échoua. Une quinzaine de soldats français furent "tous tués que [Hottel], certains par leurs "propres bombes". Une telle chose des Carmes de Nivelles raconta : "Un corps de cette armée commandé par

M. d'Armentières, vint pour surprendre Nivelles, mais le sieur Alard, étant à la campagne, revint en diligence pour en avertir le commandant et ses concitoyens, ce qui fut la cause que le dessein de cet officier échoua, en effet, il en fit la sagesse, il jeta une quantité de bombes dans la ville, dont une tomba dans une niche du presbytère de notre église, et ne fit aucun dommage, non plus que les autres, étant remplis de sable. Les assiégés firent construire des échelles pour monter à l'assaut, mais tous leurs efforts furent inutiles, les ennemis y perdirent un officier de distinction, qui fut enlevé aux Guillemins, le nombre de soldats qui furent tués ne se dit pas." (Cartulaire de l'ancien couvent des Carmes, publié par F. LEBON dans les *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. II, p. 382).

(12) Arch. Guerre, A1 3138, fol. 77, Lettre de Maurice de Saxe à d'Argenson, Bruxelles, 5 mars 1748. "J'ai détaché hier M. Grassin avec deux mille hommes environ, des mousquetaires, et deux milliers de poudres pour faire quelques brèches aux murs de Nivelles, et en détruire les portes. Ce Nivelles est un assez gros lieu d'un accès difficile, c'est un repaire à compagnies franches qui peut nous incommoder, ce qui m'a fait résoudre à le mettre hors de nous même". Monsieur de Grassin fut blessé et à Nivelles pendant les quartiers d'hiver de 1747 (A.G.R., V.N., 192, n°87). Il commandait, le 4 mars 1748, son régiment, celui de Brancas, Bourbon-Thiange et le régiment du Roy, et autres troupes (A.G.R., V.N., 1923, Etat des troupes autrichiennes par la ville de Nivelles...).

(13) J.B. d'ESPAGNAC, *Histoire de Maurice de Saxe*, t. II, p. 165, note 1, Lettre du marquis d'Armentières au chevalier d'Espagnac, 7 mars 1748, les remparts étaient "assez élevés, ce qui rendait l'escalade difficile", mais il était "aisé d'y faire brèche".

Arch. Guerre, A1 3138, fol. 84, Lettre de Monsieur de Bidzé, 7 mars 1748. Il recommandait d'envoyer "palles et pioches et outils pour charpentier".

Michel de Dieux-Brézé était maréchal-général des logis dans l'armée de Flandres, avec le grade de lieutenant-général des armées du Roi. Il fut commandant à Tournai et conduisit le siège de Bruxelles (Voir E. FRANCESCHINI, dans J. BALTEAU - ROMAN d'AMAT, *Dictionnaire de biographie française*, t. XI, p. 754-755).

(14) L.P. GACHARD (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série, 1700-1794*, Bruxelles, 1882-1887, t. V-VI.

Sans oublier les mesures prises dès 1741 pour renforcer les troupes cantonnées aux Pays-Bas, et pas la même occasion, les subsides. Malheureusement, ces dispositions ne furent pas assez efficaces pour pouvoir résister à l'invasion française. "Marie-Thérèse avait trop compté sur l'Angleterre et les Provinces Unies qui, en tant que voisines immédiates, se devaient d'empêcher la France de s'emparer des Pays-Bas" (L. DE VILLE, *L'occupation des Pays-Bas autrichiens par les armées de Louis XV (1744-1749)*, Mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, 1959-1960, p. 7).

(15) Quelques exemples de ces mesures : défense de se servir d'armes à feu contre des soldats, de faire du commerce avec la France, fixation des tarifs et des passeports, augmentation des droits sur la bière, etc.

(16) A.G.R., V.N., 91.

(17) DIRH VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères sous l'Ancien Régime*, Gand, 1930, 2 vol. (Coll. *Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université d'Etat de Gand*, t. LXII-LXIV), t. I, p. XVIII.

(18) C'est à dire le duc de Loth, le comte d'Arbergh, le comte de Trazegnies, le baron d'Oblislayn et le baron de Roulet (A.G.R., V.N., 81, fol. 51).

(19) A.G.R., V.N., 91, fol. 73v.

(20) Jean-Jacques, comte de Beausobre, aide-maréchal général, puis maréchal de camp en 1748 (Voir C. H. TIER, dans J. BALTEAU - ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, t. V, p. 1182).

(21) A.G.R., V.N., 92, fol. 2.

(22) A.G.R., V.N., 92, fol. 13.

(23) A.G.R., V.N., 92, fol. 17. On également les comptes de 1744-1745, A.G.R., V.N., 590, fol. 61 v et 62.

(24) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, t. I, p. 8.

(25) J. P. FILIPPINI, *Les incidences de la guerre de Succession d'Autriche sur la vie économique des provinces de Languedoc, de la Provence et du Dauphiné*, Thèse de 3e cycle, Université de Paris-Nanterre, 1980, p. 35.

(26) A.G.R., S.E.G., 1455, fol. 31.

(27) Dix sauvegardes à 8 guindées, et six à 7 guindées et demi, c'est-à-dire 1.095 florins, 48 sous, 12 deniers.

(28) Huit guindées faisaient 108 florins, 10 sous, argent courant de Brabant (Voir R. CHALON, *Tableau indiquant les monnaies de compte et les monnaies réelles en usage dans le Brabant, à l'époque de l'invasion française en 1764*, dans *Revue belge de Numismatique*, t. XLVI, 1890, p. 74).

Texte de la sauvegarde (A.G.R., A.E.B., 1656).

"Moult de Saxe, Duc de Courlande et de Semigallie, Maréchal de France.

Il est expressément défendu et sous peine de punition à tous Soldats, Cavaliers, Dragons et tous autres sans exception de faire aucun tort ou dommage dans LA CENDE DU CHAPITRE DE NIVELLES, Jardins, Vergers, Bessons, Meubles et Effets en dépendants. Défendons sous peine de la vie, à tous soldats et autres de rien toucher, ni enlever dans les lieux ci-dessus ou Nous avons établi un sauve-garde, que Nous avons pris sous la protection du Roi, et notre sauve-garde particulière.

Ordonnons aux Officiers Généraux et autres Commandants des corps détachés de faire fournir des Cavaliers, Soldats ou Dragons, sur la réquisition du porteur de cette sauve-garde, moyennant la rétribution qui est d'usage de leur donner savoir, deux Cavaliers et Dragons trois livres par jour et leur cheval nourri, et quarante sols à chaque Fanfaron.

Fait au CAMP DE LEUSE LE TROIS JUILLET 1745.

M. DE SAXE

Par Monseigneur

DE MONLANI

Bon pour un mois.

(29) Selon L. Davillé, les traités de contribution et les sauvegardes ne furent pas respectés car "les Français continuèrent d'exiger des quantités énormes de fourrage et autres choses..." (L. DE VILLE, *L'occupation des Pays-Bas autrichiens*, p. 56). Mais il y avait, semble-t-il, une grande différence entre le pillage et le fourrage. D'une part, et les demandes en vivres et en fourrage faites avec discipline et sans brutalité, d'autre part.

(30) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, t. I, p. 158. Les villes closes étaient saines du pays de

27

Namur, poste de la sortie de Léau, poste des Rôcollets, poste du Moulin, poste de Soignies, poste avancé de Soignies, poste avancé de "Bivac", piquet des Dragons.

(⁶³) Le commissaire de guerre rédigeait des "revues de troupes", par régiment et compagnie, "pour servir à la distribution du bois et de la houille". Les fournitures étaient faites uniquement aux hommes présents, afin d'éviter les abus (A.G.R., V.N., 1923).

Voir A.G.R., E.B., Registres, 66 et Suppléments, 359, A.G.R., V.N., 1920.

(⁶⁴) Comme Anvers, Bruxelles, Châtelet, etc. (A.G.R., V.N., 92, fol. 18, A.G.R., C.F., 3920).

(⁶⁵) On ne trouve pas à Nivelles de trace des abus dénoncés par les textes officiels. Cf. H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*..., t. I, p. 15 et A.G.R., E.B., Registres, 66.

(⁶⁶) Les Français comme les autres venaient "se rafraîchir" : des soldats français se trouvaient à Nivelles le 21 juin 1746 et des Autrichiens, le 27 (A.G.R., V.N., 92, fol. 26 et 28v°).

L'aubergiste Mathieu Baugar, par exemple, adressa une plainte au Magistrat parce que des soldats étaient venus chez lui boire de la bière sans la payer. Il lui remboursa le même mois, en février 1747 (18 florins, 7 ad. s). Il existe d'autres plaintes à ce sujet.

Voir aussi M.B.R., 18 155-58, 1er août 1745.

(⁶⁷) C'est pourquoi, le 21 juin 1746, le premier juré proposa de "faire une députat on vers le prince de Conty (...) pour lacher de l'aille la ville à en valoir des rafraîchissements" (A.G.R., V.N., 92, fol. 55).

(⁶⁸) Voir par exemple A.G.R., V.N., 92, rafraîchissement à "l'Ange", chez Pigeolet, auberge située sur la grand-place (A.G.R., V.N., 808, n°4).

(⁶⁹) On parle peu pour Nivelles de fours construits pour les soldats, comme à Bruxelles (J. LA COLIN, *Les campagnes du maréchal de Saxe*, t. I, p. 209). Voir cependant A.G.R., V.N., 593, fol. 74v° : 28 florins remboursés à J. Mabillo pour la construction de fours et d'écuries pour l'armée française. Le nombre de pains à fournir fut parfois fort élevé : plus de 1000 par jour (A.G.R., V.N., 591 et 593, fol. 74v°).

(⁷⁰) Une ration pesait deux livres, soit 935,4 grammes (H. DOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, contenant des tables de monnaies de tous les pays, Bruxelles, 1840, p. 227). Ce n'était pas beaucoup : en effet, en 1883, les doyens des boulangers de Bruxelles avaient fixé la quantité journalière minimum de 937 à 1246 grammes (C. BRUNEEL, *La mortalité dans les campagnes*..., p. 56, note 41).

(⁷¹) A.G.R., E.B., Cartons, 228.

(⁷²) A.G.R., V.N., 808, n°19 et 1922, n°28.

Les soldats recevaient une demi livre de viande par jour (J. B. d'ESPAGNAC, *Histoire de Maurice de Saxe*, t. II, p. 150). C'était énorme, car à l'époque "la viande apparaissait rarement à table. Ce n'est qu'aux grandes occasions que des morceaux de porc quittaient le saloir". Quant à la viande bovine elle était "tout à fait exceptionnelle" (C. BRUNEEL, *La mortalité dans les campagnes*..., p. 162 et 158). Or les soldats ne consommaient pas que du porc, mais aussi de la viande de génisse, de vache et de mouton (Voir les comptes de la ville).

(⁷³) A.G.R., V.N., 109.

On peut mentionner aussi ce qu'un général appelait vulgairement "régumes" : acrevissas, biscuits, asperges, câpres, anchois, citrons etc. (A.G.R., V.N., 1921).

(⁷⁴) A.G.R., V.N., 808.

(⁷⁵) L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 383, 344 et 385.

D'autres documents attestent de l'importance des fourrages pour la bonne marche de la campagne. Voir supra et M. de SAXE, *Lettres et mémoires*..., t. III, p. 27, 153-154. Le comte d'Argensch, ministre de la Guerre, félicita le maréchal de Saxe pour sa tactique d'approvisionnement, envoyant de gros détachements dans les villages pour en obtenir le maximum de fourrage.

(⁷⁶) A.G.R., V.N., 92, fol. 16v° et 22v°; A.G.R., C.F., 2792.

Pierre Joseph Barion, puis Lambert Chélet furent les entrepreneurs des fourrages.

(⁷⁷) A.G.R., C.F., 2792.

Cependant, le poids des rations et leur unité de mesure variaient souvent : setiers, boisseaux, livres, rasiâtes, etc. : rations d'évoine de 7,5 ou 10 livres et rations de loin de 15, 18, 20 et 28 livres.

(⁷⁸) Deux mille rations furent achetées par Nivelles dans la région d'Alh, en octobre 1745 (A.G.R., V.N., fol. 6v°). Cf. A.G.R., G.S.A.N., 4150, fol. 2, comptes de l'échevin P. Lambotte de Brion-Alleud : "Le 11 janvier 1749 vacué de mis, ours avec le cour se suge des rations de Nivelles".

(⁷⁹) Voir C.F., 2791; A.G.R., V.N., 81, fol. 58v°.

Les foins livrés en 1745 ne furent "bonifiés" qu'en 1747. (Voir A.G.R., V.N., 1921 et 92, fol. 16v° et L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 383).

(⁸⁰) A.G.R., V.N., 92, fol. 60v°, 29 mai 1750.

(⁸¹) A.G.R., V.N., 92, fol. 6v°, 25, 28v°, 30, 31, 35v° et V.N., 808, 1822, 1921.

(⁸²) A.G.R., V.N., 92, fol. 34. La ville de Nivelles fournissait un cinquième des rations demandées à la mairie. Parfois, le nombre total des rations demandées n'était pas mentionné, mais une certaine quantité était ordonnée par jour, sans spécification de durée.

(⁸³) N. B. PH. DELMELLE, *Les impôts indirects comme indice à la consommation à Nivelles au XVIII^e siècle*, Mémoire de licence, Université Catholique de Louvain, 1974, p. 158 : les récoltes furent abondantes de 1745 à 1747. En 1747, la récolte fut si bonne que les "granges devinrent trop exigües" (A.G.R., A.E.B., 1442, 11 août 1747, cité par PH. DELMELLE dans *Les impôts indirects*..., p. 148).

(⁸⁴) Comme dans les provinces du sud de la France (J. P. FILIPPINI, *Les incidences*..., p. 187).

(⁸⁵) A.G.R., V.N., 1921.

(⁸⁶) A.G.R., V.N., 92, fol. 26.

(⁸⁷) A.G.R., V.N., 92, fol. 48v°, L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 21.

Les guides, au service des troupes jour et nuit, recevaient 15 sols par journée ou 36 sols s'ils étaient à cheval.

(⁸⁸) Les transporteurs étaient remboursés à raison de 1 florin par chariot et par cheval et de 10 sols par charrette et par jour (L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 308).

(⁸⁹) A.G.R., V.N., 1921, n°91, fol. 21, 10 août 1746.

(⁹⁰) A.G.R., V.N., 92, fol. 38v°, 14 septembre 1746.

(⁹¹) Nivelles, villa "ouverta", y participait.

(⁹²) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*..., t. I, p. 23.

(⁹³) A.G.R., E.B., Cartons, 228.

(⁹⁴) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*..., t. I, p. 24-25.

(⁹⁵) Il était difficile de trouver des volontaires lors des récoltes : c'est sans doute pour cette saison qu'ils étaient mieux payés en été qu'en hiver.

(⁹⁶) A.G.R., E.B., Cartons, 228.

À Nivelles, les pionniers furent payés 3 escalins par jour (A.G.R., V.N., 1921. Un escalin était égal à 12 sous, c'est-à-dire 1/6 de franc). Cf. Les Pays Bas sous le règne de Marie-Thérèse, 1740-1780, Bruxelles, 1873, p. 242.

(⁹⁷) A.G.R., V.N., 1921, n°91.

Ce chiffre n'était pas élevé, il ne représentait que 2,5 pour cent des laïcs âgés de plus de douze ans (Voir C. BRUNEEL, *La population*..., p. 278).

Le 8 juin, 100 autres pionniers furent conduits à Soignies pour le siège de Mons. Ils devaient remplacer les déserteurs, en effet, des 200 pionniers demandés le 2 juin, il n'en restait plus que 126 (A.G.R., V.N., 1921, n°91). Ces nombreuses désertions confirment la thèse de Van Houtte selon laquelle ce travail était exécuté par les habitants (H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*..., t. I, p. 24).

(⁹⁸) Soit six semaines (A.G.R., V.N., 1822, n°84).

(⁹⁹) Ces milices ne servaient plus qu'au maintien de l'ordre, même en temps de paix (H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*..., t. I, p. 21).

(¹⁰⁰) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*..., t. I, p. 406. Pendant les guerres de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne, seuls les campagnes avaient fourni des hommes. Cf. A.G.R., S.E.G., 1455, sans signature ni date : la charge de milice était considérée comme "la plus cruelle et la plus inhumaine de toutes les violences que les Français aient exercées aux Pays-Bas autrichiens".

(¹⁰¹) L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 272.

(¹⁰²) A.G.R., E.B., Registres, 353, fol. 15.

(¹⁰³) Voir C. BRUNEEL, *La population*..., p. 278 : 1563 hommes en 1755. La milice n'était donc pas une "calamité existentielle qui n'épargnait personne" (L. DEVILLE, *L'occupation des Pays Bas autrichiens*..., p. 67).

(¹⁰⁴) Ce volontariat n'a pas posé autant de problèmes à Nivelles qu'à Alcaï (V. CORNELIS, *Un de Onstaniën Aan Erenkroonlog*, dans *Het Land van Alcaï*, 1980, n°8, p. 33).

Les hommes recrutés devaient avoir entre 18 et 40 ans et mesurer au moins 1,42 m. Après s'être rassemblés à Bruxelles et avoir été passés en revue par le commissaire de guerre de Pouilleux, ils furent menés à leurs destinations, encadrés par des "brigades de marche-à-sauve" (L. HENNET, *Les milices et troupes provinciales* (V. *Guerre de la Succession d'Autriche* (1747-1750), dans *Journal des sciences militaires*, t. IX, 1883, p. 289).

(¹⁰⁵) L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 384. L'uniforme était fabriqué à Lille et vendu à Bruxelles pour un peu plus de 30 florins.

(¹⁰⁶) C'est-à-dire un peu moins de 140 florins.

(¹⁰⁷) Sommes "médiocres", d'après les directives des Etats de Brabant (A.G.R., E.B., Registres, 353, fol. 15).

(¹⁰⁸) A.G.R., V.N., 1922. Cette solde était considérée par certains miliciens comme trop peu élevée pour pouvoir vivre convenablement (A.G.R., V.N., 1822, lettre de Englebert Joseph Sauveur, milicien dans la Haute Langue, doc. 31 juillet 1747).

(¹⁰⁹) A.G.R., V.N., 1822, n°78.

(¹¹⁰) L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 380.

(¹¹¹) A. CORVISIER, *Armées et sociétés*..., p. 83.

(¹¹²) L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 346.

(¹¹³) A.G.R., M.C., 1478, fol. 44, ordonnance du Roy, 1er janvier 1748 : les miliciens qui s'absentaient avant de rejoindre leur bataillon devaient servir dans la milice toute leur vie. Quant aux déserteurs, il leur était promis les "gardiens perpétuels".

(¹¹⁴) Il ne semble pas possible de connaître les conséquences de cette désertion (A.G.R., V.N., 1822).

(¹¹⁵) F. LEMAIRE, *Notice historique sur la ville de Nivelles et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée depuis sa fondation jusqu'à dissolution du Chapitre*, Nivelles, 1848, p. 208.

Il ne faut pas oublier que des réjouissances publiques avaient eu lieu auparavant pour célébrer les victoires françaises (A.G.R., V.N., 92, fol. 41).

(¹¹⁶) L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*..., t. VI, p. 446-450.

(¹¹⁷) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*..., t. I, p. 628.

(¹¹⁸) Voir J. MARTIN, *Histoire de la ville et franchises de Wavre ou Roman Payn de Brabant*, Wavre, 1877, p. 207, 479. R. HANON de LCUVET, *Histoire de la ville de Jodoigne*, Gembloux, 1641, t. II, p. 262-265;

N. ROUCHE, *Journal de l'entrée des troupes françaises, le 6 juillet 1747 et ce qui s'est passé à cet égard, dans Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. XIV, 1896, p. 41-66.

D. BERLAMONT, *Occupations militaires et finances urbaines aux XVII^e et XVIII^e siècles l'exemple wallon*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. XIII, 1972, n°14, p. 62-85, J. CEYSSENS, *En temps de guerre, 1746-1747-1748*, dans *Leodium*, 1908, n°11, p. 146.

Abréviations

A.A.P.H., Archives de l'assistance publique de Nivelles (Nivelles)

A.E.B., Archives ecclésiastiques du Brabant

A.G.F., Archives générales du Royaume (Bruxelles)

Arch. Guerre, Archives historiques du Ministère de la Guerre (Versailles, France)

C.F., Conseil des Finances

E.B., Etats de Brabant

G.S.A.N., Grilles cadastrales de l'arrondissement de Nivelles

M.B.R., Manuscrits de la Bibliothèque Royale (Bruxelles)

M.O., Manuscrits de la

S.E.G., Secrétariat d'Etat et de Guerre

V.N., Ville de Nivelles

Histoire de Jauche-la-Marne et de ses moulins

par Gustave VANDY

AVANT-PROPOS

Pour se rendre de Jauche à Orp-le-Grand (Orp-le-Petit), on parcourt - sur environ 600 mètres et sans réellement s'en apercevoir - une enclave de l'ancienne commune de Jandrain-Jandrenouille. Cette large bande d'un autre territoire que celui signalé est traversé par la Petite-Gette; son centre approximatif est d'ailleurs le lit de cette rivière. Avec elle, sa vallée et les versants boisés qui la surplombent forment un coin pittoresque où la nature conserve bien des charmes. Il est connu, de nos jours, sous le nom de Jauche-la-Marne.

Occupé très tôt par l'homme, Jauche-la-Marne comprenait autrefois bien plus d'habitations que les deux seules fermes subsistant aujourd'hui. Ses moulins jouèrent un rôle appréciable dans

la vie économique de la région et l'un d'entre eux n'a d'ailleurs cessé ses activités que depuis peu de temps. Tournant au gré de la Petite-Gette, ils furent les principaux témoins d'une page d'histoire négligée jusqu'à présent, semble-t-il, et à laquelle nous avons tenté de contribuer avec autant de plaisir que d'intérêt.

I. DE "JAUCHE-LE-MALE" A "JAUCHE-LA-MARNE" ET NOTIONS GEOGRAPHIQUES

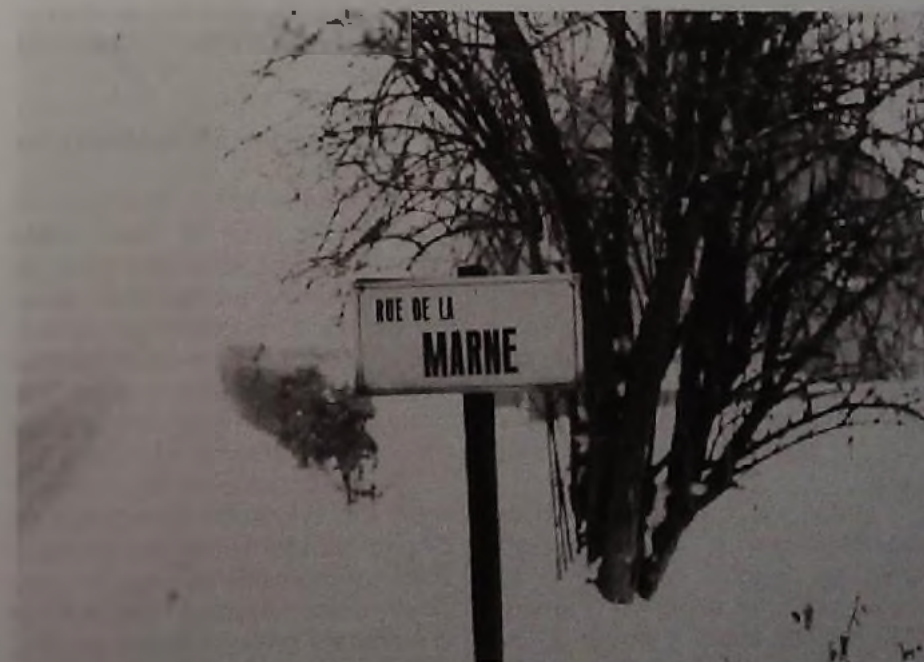
Comme nous le démontrerons ci-après (II), l'occupation par l'homme du territoire qui nous concerne remonte à une très haute antiquité. Dans les textes, c'est à partir du début du XIII^{ème} siècle qu'il apparaît sous la forme principale de "Mala Jacia" (1232) qui sera suivie de "Jandren le Mal" (1272), "Jache la Mavayse"

(1278), "Jace (et "Jache") la Mauveyse" (1279), "Jaca Prava" (1303, 1350 ... 1612), "Jauche le Malle" (1376), "Jausse le Mau" (1403), "Jauce la Malvaie" (1405), "Jausse le Mauvaie" (id.), "Jauce le Malle" (1422, 1578, 1658, 1745 ...), "Jauche le Maule" (1573, 1758...) pour aboutir à "Jauche-la-Marne" (1782) puis à la généralisation de Jauche-la-Marne. En wallon, la prononciation locale "Djauche-le-Maule" est effectivement mentionnée, en 1940, par J. Haust dans son "Enquête dialectale sur la toponymie wallonne" (p.102).

Dans une brillante étude similaire, J. Vannérus (se ralliant pratiquement à Tarlier & Wauters) conclut qu'autant les formes de Mal, Malle, Mau, Male, Maule que celles de Mala, Mauveyse, Mauveyse, Malvaie, sont effectivement à

interpréter par "la Mauvaie". Epithète péjorative, justifiée peut-être par la nature ingrate du sol, poursuit M. Vannérus, mais qui pourrait aussi provenir des habitants des localités voisines, animés de quelque sentiment de jalousie ou de moquerie. Cet auteur justifie ensuite l'altération de "le Male" en "la Marne" qui s'est produite tardivement, en fait dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. Il note que l'exploitation de la marne a toujours été fort en honneur, autrefois, dans toute la région de Jauche pour l'amendement des terres (1); rien d'étonnant donc, aussi, à ce que dans une région riche en marne, "Jauche-le-Male" puisse être compris comme signifiant "Jauche-la-Marne" et subsister naturellement sous cette appellation (2).

Les principaux lieux-dits ren-



A l'entrée de Jauche la Marne... (cliché J. M. Hermans)

contres à travers les siècles sont :

- Super Mortir (1292), Sur le Mortier (1460), Fond du Mortier (1757), Champ du Mortier (lieu d'importantes découvertes archéologiques - voir II);
- Au Moulin de Jauche le Male (et autres variantes du nom);
- le Tienne Saint-Denis (voir II);
- le bois d'Anseaux (entre Orp-le-Petit et Jauche-la-Marne);
- l'Espinette (arbre d'épines planté en haut de Jauche-la-Marne);
- au Petit-Warichet (voir ci-après);
- au Pont Ferré (idem);
- Les Quatre Ruelles (croisement de la "Vieille Voye de Nivelles" et du chemin de Jauche à Marilles).

Le nom de notre ancienne agglomération est également rappelé dans quelques localités voisines comme à Jauche ("En la champagne deseur la Rolette tendant à Jauche le Male" dès 1573) et à Marilles ("A Mossembais, au chemin de Nodrengé à Jausse le Male" en 1737 et "ruelle de Jauche-la-Marne" en 1871).

Le système sénonien règne dans la jolie vallée de la Petite-Gette où il affleure des deux côtés. Nous avons vu que l'extraction de la marne constituait effectivement la principale ressource du sol à cet endroit. Les prairies et les bois dominant d'ailleurs à Jauche-la-Marne⁽³⁾ tandis que les terres de culture se situent plus à l'extérieur.

Deux cours d'eau arrosent Jauche-la-Marne. La Petite-Gette vient de Jauche, traverse le hameau sur une distance d'environ 700 mètres avant d'entrer à Orp. Le ruisseau du Petit-Warichet

n'est pas une dérivation de la Petite-Gette, comme le pensaient Tardier & Wauters, mais bien un cours d'eau totalement distinct. Formé de nombreuses sources, il longe la Petite-Gette sur une distance de 550 mètres dans la direction Nord-Est avant de la rejoindre à proximité du vieux "Pont Ferré" et du premier ancien moulin de Jauche-la-Marne; ne traversant que le bois du Petit-Warichet (sous Jauche partiellement) et les prairies de Jauche-la-Marne, ce petit ruisseau reste nanti d'une limpidité et d'une salubrité remarquables⁽⁴⁾.

La ligne de chemin de fer (toujours en place mais qui n'est plus exploitée) Landen-Tamines traverse Jauche-la-Marne sur 500 mètres et l'ancien chemin de grande communication n°49 (de Lin-smeau vers la province de Namur via Jauche) sur une longueur un peu supérieure.

II. CONTRIBUTION HISTORIQUE

A. Découvertes archéologiques

Le Petite-Gette, son affluent du Petit-Warichet et leur vallée comme les nombreuses sources qui jaillissent à profusion du sous-sol ont incité l'homme à s'établir très tôt parmi ce site idéal ou dans ses environs immédiats (telle l'importante station gallo-romaine du "Mossembais" sous Marilles).

A Jauche-la-Marne proprement dit, la station néolithique du Champ du Mortier est particulièrement intéressante car elle se compose d'une quantité appréciable d'éléments paléolithiques, gaulois, gallo-romains etc... Elle est située

à la limite de Jandrain (Jauche-la-Marne) et d'Orp-le-Grand (précisément Orp-le-Petit). Déjà connu, ce centre fut redécouvert, en 1955, par l'archéologue régional J.-M. Dock⁽⁵⁾. Des fouilles, organisées la même année, se poursuivirent durant plus de trois ans avec le concours d'autres chercheurs⁽⁶⁾. De son altitude établie à 95 mètres, le site descend en pente douce vers les terrasses de la Petite-Gette et du Petit-Warichet; il est parsemé d'innombrables éclats de silex sur une grande étendue ce qui rend même la culture de ces terrains assez malaisée. De la découverte d'ateliers de taille du silex, d'emplacements d'habitations, de fosses diverses, de têtes de puits et d'une galerie d'extraction, il ressort qu'il s'agit bien d'une importante station minière, d'un complexe "industriel" complet et d'un grand intérêt. Les différentes variétés de céramiques découvertes et datant de l'âge de la pierre, de l'âge des métaux et, aussi, de l'époque belgo-romaine démontrent, en cet endroit de prédilection, que les peuplades anciennes se sont naturellement superposées en vertu du grand phénomène ethnologique bien connu des chercheurs. A titre exemplatif, nous signalons, qu'en plus de diverses céramiques, un inventaire sommaire est doté de 696 pièces d'un répertoire comprenant, entre autres, 197 nucléi (nucléus) à éclats, 29 nucléi à lames, 61 haches ou hachettes (ébauches), 51 pics de mineurs, 22 grattoirs etc...

Du côté opposé au "Champ du Mortier", en direction du cimetière actuel de Jauche, des vestiges des périodes moustérienne

(paléolithique moyen, soit entre 80.000 et 40.000 avant J.-C.), néolithique et mérovingienne (ossements humains avec des tombes, soit en pleine terre ou entourées de moellons en tuffeau de Lincent) furent également mis à jour par J.-M. Dock⁽⁷⁾.

Considérant d'autre part (et comme déjà signalé auparavant) le site gallo-romain, tout proche, du "Mossembais" sous Marilles, on conclut avec certitude que Jauche-la-Marne et ses environs connurent une occupation particulièrement précoce avec une activité intense émanant de nos ancêtres les plus lointains.

B. A travers les siècles

Les cabanes et les huttes préhistoriques devaient être nombreuses à Jauche-la-Marne; les habitants de l'antique agglomération y avaient créé, nous l'avons vu, une véritable industrie du silex tandis qu'ils y trouvaient également un gibier appréciable. Par après - quand nos ancêtres se transformèrent progressivement en "laboureurs" -, la culture du sol s'avéra difficile, certes, mais l'homme mit rapidement à profit le courant de la Petite-Gette pour y exploiter deux moulins et ce, dès le Moyen-Age (voir III).

Coincé entre plusieurs autres localités (Jauche, Jandrain, Orp et Marilles) plus importantes, "Jauche la Mauveyse" prit cependant la forme d'un véritable petit village.

Complètement distinct des précités à son origine, il fut "administrativement" rattaché à celui de Jandrain à une époque imprécise mais que certains situent à la fin



Un promeneur solitaire au "Vieux pont ferré" (cliché R. Engels)

du XIII^{ème} siècle. En fait, à ce sujet, le "problème" paraît cependant plus complexe comme nous tentons de l'expliquer ci-après.

En 1477 et auparavant, sept maisons de Jandrain étaient entièrement sous l'obédience des seigneurs de Jauche qui y établissaient un échevinage particulier et qui y possédaient la moyenne justice. Ils perçurent même longtemps le droit de mortemain auquel ils renoncèrent moyennant 4 setiers d'avoine. Il est pratiquement certain que ces quelques maisons représentaient effectivement les restes de l'ancien village de Jauche-la-Marne, historiquement lié à Jauche à un degré bien plus proche que celui généralement admis. D'ailleurs, vers 1200 - rappelle G. Despy -, la terre de Jauche n'était plus que le reste d'un domaine foncier (encore très important) qui, anciennement, aurait été beaucoup plus vaste encore. Ce brillant historien en trouve la justification dans les dîmes et la patronat que possédaient toujours (à l'époque précitée) les seigneurs locaux à Jauche même mais, aussi, dans les villages contigus; dès lors, il convient encore de remarquer que le mouvement de cessions des dîmes et du patronat, terminé au début du XIII^{ème} siècle, s'est notamment réalisé, en ce qui concerne les seigneurs de Jauche, au profit des abbayes de l'Ordre des Prémontrés d'Averbode et d'Heylissem... que l'on retrouve bien présentes à Jauche-la-Marne, précisément! D'autres congrégations religieuses (St-Denis, l'abbaye de Villers) y possédaient quelques biens fonciers vers 1232, Henri I^{er}, duc de Lotha-

ringie, confirme à l'abbaye de Villers la possession de 25 bonniers de terre arable sis à Jauche-la-Mauvayse cédés par Ode de Dongelberg et Gauthier, son neveu. A cette époque, nous notons encore comme y ayant certains intérêts "Walterus, filius quondam Arnekini de Bomale de feodo integro sito in territorio de Jandren le Mal...".

Les ducs de Brabant et les seigneurs de Jauche se partageaient toute la juridiction à Jauche-la-Marne. Quant aux biens fonciers qui restaient la propriété du seigneur de Jauche, au XV^{ème} siècle, ils apparaissent parmi les extraits des censiers de 1481-1482 et 1491-1492 réalisés par G. Despy qui fournissent, en même temps, l'identité de quelques habitants de notre localité:

- "Johans Pirar por un bonir gissant a Jauche le Male qui fut les enfants de Casteal et que paravant soloit tenir Henri Sibille jondant le dit bonir à bois Ernul de Jodongne daval et damont à bois Baldwin Lize = 11 esterlins;

"Gilchon de Fosselhoul por unc journal de terre a Jauche le Male qui jadis fut Mathieu lis Ysaveal le Focard jondant a remanant Tossain d'Orp le Petit daval et à Henri d'Olivial = 1 d.;

"Illesmesmez Gilchon au lieu de dit Henri d'Olivial por unc journal jondant daval a lui mesmez et damont a un fossel ou il haiez planteit = 1 d.;

"Gille de Mariez por le preit qui fut Gérard le Jovene jondant a preit de moulin de Jauche le Male daval entre deux eawies et d'autre costet à Wériscaps = IIII cap et IIII esterlins".

A titre indicatif, nous relevons

qu'en 1278, du hameau de Jauche-le-Mal, outre 75 muids ou 75 livres provenant des deux moulins avec 33 sous et 3 deniers, des "cortils" ou chaumières payaient 12 sous; il y était encore prélevé 46 sous 8 deniers provenant des prés et 53 sous et 4 deniers d'un "boschet" (bosquet). Les habitants payaient, pour le rachat de la servitude, un cens de 4 poules et de 45 1/2 douzains et 3 muids d'avoine⁽⁸⁾.

Situé à l'écart des autres et plus importantes localités, le petit village de Jauche-la-Marne était beaucoup plus vulnérable et très convoité (par l'intérêt de ses moulins). Il ne résista pas longtemps aux conflits qui ravagèrent la région et qui y laissèrent des traces sanglantes et dévastatrices.

Ce hameau assez considérable, en fait, fut détruit lors d'une invasion faite en Brabant au début du XIV^{ème} siècle. "Il est bien véritable" dit le compte de la recette du domaine de Jodoigne de l'an 1407-1408 "qu'un jour passait environ LXI ans (soit vers 1334 lors de la guerre entre le pays de Liège et le Brabant), avoit en la dicte vilhe de Jache le Male grand quantiteit d'habitas qui la avoient plusieurs maisons et tenures et appendices lesquelles maisons et tenures sont toutes a destruxion et n'y a es dis lieux rien four tout seulement terres ahanables ...".

A peine reconstruit, le village fut frappé, en 1402, par un autre désastre quand le sire d'Houffalize et ses alliés le mirent à sac et à sang lors d'une nouvelle incursion

en Brabant. Le moulin fut également brûlé ainsi qu'une "boverie" (grande étable à boeufs). "Du moulin de Jausse le Male qui soloit rendre XLVII muids de rlgon par an, il a esté ars passé a III ans par le seigneur de Hautefalise ...".

La vie reprit encore à Jauche-la-Marne durant quelques dizaines d'années. Mais, au XVI^{ème} siècle, la peste, à son tour, y fit son apparition. Quand, en 1578, le meunier Guillaume Galon mourut de cette maladie, personne n'osa plus y demeurer autant pour ce motif qu'à cause des guerres s'obstinant à ne jamais l'épargner.

Sauf en ce qui concerne ses moulins et quelques rares maisons qui y lurent quand même reconstruites⁽⁹⁾ l'histoire particulière de Jauche-la-Marne arrivait à son terme.

C. La vie religieuse

Il a existé, jadis, au hameau de Jauche-le-Male un établissement destiné au culte. En 1497, il constituait une des 26 chapelles-annexes du concile (doyenné) de Jodoigne. "Jacen parva, capella sancti Dyonissi, rector dominus Walterus de Tuylle" dont les revenus s'élevaient, alors, à "4 gros" précise encore F. Jacques.

Cette chapelle était donc dédiée à Saint-Denis; son desservant (qui dépendait de la paroisse de Jandrain) était conjointement désigné par les abbés d'Heylissem et d'Averbode.

Le petit oratoire était déjà détruit quand l'évêque de Namur, à la demande du curé Mahy et avec le consentement des abbés d'Heylissem et d'Averbode, en annexa

les revenus, le 24 avril 1619, à ceux de la cure de Jandrain. En 1666, on en considéra le maintien comme inutile et on décida d'en utiliser les débris pour l'entretien de l'église paroissiale de Jandrain. Plus précisément, I. Collin affirme que les pierres provenant de Jauche-la-Marne servirent dans la reconstruction de la tour de l'édifice jandrinois.

Vers 1875, on a découvert sur l'emplacement de la chapelle de Jauche-la-Marne un grand nombre de squelettes, de dalles et une croix qui fut conservée par Madame de Hemptinne. Ces découvertes qui attestent l'existence d'un cimetière, pour F. Jacques, confèrent à cette chapelle une antiquité considérable et un caractère paroissial indéniablement très ancien; la conclusion de ce spécialiste avisé est un fait non négligeable quant à l'histoire générale du charmant hameau de Jauche-la-Marne.

III. LES MOULINS DE JAUCHE-LA-MARNE A TRAVERS LES SIECLES

A. Généralités

C'est dans l'utilisation de certaines innovations techniques et dans la capacité d'adaptation qui s'y manifesta que le dynamisme de l'industrie wallonne du bas moyen-d'âge se marqua peut-être le mieux. Le relief et l'hydrographie jouèrent un rôle essentiel à ce sujet. L'existence d'un très grand nombre de petites rivières à forte pente ne pouvait manquer de répandre, tant dans les villes que dans les campagnes, l'usage de la



Un autre solitaire le long de la Petite Gette (cliché R. Engels)

force hydraulique.

Les moulins à eau étaient de deux types différents : les plus élémentaires constitués par une roue à aubes entraînée par le courant de la rivière, les autres actionnés par une chute d'eau, ce qui supposait la construction d'une retenue d'eau en amont et d'un bief amenant cette eau jusqu'au dessus de la roue motrice (ce fut le cas au plus ancien moulin de Jauche-la-Marne). La puissance de l'engin était fonction soit de la hauteur de chute, soit du débit.

Les eaux courantes fournissaient la force motrice à toute une série de moulins fariniers ou industriels comme ceux de forges, à fer, à l'huile, les pastelliers etc.

L'existence de moulins dans une contrée revêtait une double importance aux effets opposés.

Positivement, les habitants n'avaient pas l'obligation de parcourir de longues distances pour faire moudre leur grain ; ils évitaient, ainsi, les risques (vols, agressions) occasionnés par de plus longs déplacements. Par contre, les moulins étaient souvent visés (nous l'avons vu) au cours des conflits qui se soldaient régulièrement par leur destruction et/ou leur incendie. Les fréquentes ruptures des digues et des fragiles écluses, lors de fortes pluies, causaient également d'importants dégâts, non seulement aux moulins eux-mêmes mais également aux habitations voisines, aux cultures et au bétail ⁽¹⁰⁾.

À Jauche-la-Marne, contrairement à ce que pourrait laisser supposer l'aspect actuel des lieux, le plus ancien moulin était situé dans



Autre vue de l'ancien moulin à grains de Jauche-la-Marne (cliché J. M. Hermans)

le cadre de la ferme "Francis" comme on la désigne encore généralement aujourd'hui.

D'autre part, nous verrons que chacun des établissements fut intimement lié à deux rameaux d'une des plus renommées familles de la région : les de Hemptinne.

B. L'ancien moulin à grains

J. Hers n'hésite pas à considérer ce moulin comme un des plus anciens du duché de Brabant. En fait, il est déjà cité en 1278 comme appartenant au duc mais il est pratiquement certain que son existence remonte à beaucoup plus tôt encore. Cette usine, qui fut longtemps double, existe de temps immémorial notent Tarlier & Wauwers.

Détruit à maintes reprises, aucun vestige du temps passé n'est parvenu jusqu'à nous ; seules les écuries, datées par ancras de 1845, présentent un intérêt particulier.

Les conditions d'exploitation

En 1278, le double moulin de Jauche le Male rapportait 75 livres au duc de Brabant ; cette contribution était recouvrée par les soins du receveur ducal établi à Jodoigne.

En 1402, le moulin (devenu simple) était affermé moyennant 47 muids de seigle ; le prix de location tomba, alors, à 18 muids suite à la destruction de l'établissement et il ne remonta à 42 muids qu'en 1419 quand on eut complètement rebâti l'usine.

Du 11 mars 1610, nous sommes en possession d'un document

particulièrement intéressant, une copie de l'"Ordonnance sur laquelle l'on baillera à ferme tous les moulins de monseigneur l'archiduc souz l'office de la recepte de Jodoigne, assavoir les moulins ... de Jauche le Male ..." et nous y lisons notamment que :

"l'on baillera à ferme lesdits moulins le temps de trois ans commençant à la St. Jehan 1511 et finissant à la St. Jehan 1514.

l'on baillera à ferme lesdits moulins en nu grains, bonne et légale mouture ... ;

ledit receveur baillera à ferme lesdits moulins sur le chasteau de monditseigneur l'archiduc à Jodoigne le jeudi XX jour de mars prochain venant XVC et dix ;

ledit jour quand le receveur fera le baille desdits moulins, fera il publier ceste ordonnance en la présence des eschevins et icelle lire deux foys tellement que chascun le puisse bien entendre ;

jusqu'au jeudi XXVII jour dudit mars prochain, pouldra chascun haulcier qui voudrat venir audit receveur ou à son clerq et haulcier desdits moulins otant de foys qui lui plaira ;

audit jour ensuivant reviendra ledit receveur sur ledit chasteau à deux heures après midi, et fera encore publier et lire cestedite ordonnance en la présence des eschevins et auquel prix les palmées (enchères) seront donnés ensemble sur les haulces ... affin que chascun à qui il plait puist encore haulcier. Et quand ledit receveur ainsi aura esté par le trespasse de une heure, il allumera une chandelle de cyre et donnera la marchandise à celui qui à l'estainte d'icelle chandelle aura dernièrement haulcié ;



L'ancien moulin à grains de Jauce-la-Maine (cliché J.-M. Hermans)

les fermiers desdits molins avecq aussi tous leurs varlets et serveurs qui en auront la manance, seront tenuz de faire serrement solennel ès mains du receveur qu'ils garderont bien et béalment le droit de monditseigneur en susdits molins;

ils recevront les grains et moudront les farines au quinzlème comme l'on est accoustumé de faire. Et ceste farine du mesme grain que les bonnes gens y auront apporté, sans le changier en aucune manière que cha soit, et s'ils fissent le contraire de che seront ils corrigez de telles paines et corrections que messieurs les tonwiers de monditseigneur l'archiduc au lieu de Joudoingne jugeront ou leur chef à Louvain;

l'on livrera ausdits fermiers, à leur charge et à l'entrée de la ferme, les meules par polz. Et chascun polz qu'ils auront usé au long de ladite ferme, paieront lesdits fermiers, assavoir de chascun polz de pierre d'Andernaken (Andernach), deux ridders de vingt six patlars pièces, et seront aussi tenuz au débout de leur dite ferme, relivré les meules lors restant ès dits molins et béalment molans au pris des ovriers des molins de monditseigneur;

toutes les foyz que besaing serat de ovrer ausdits molins, feront lesdits fermiers aux ouvriers bonne assistance. Et en cas qu'à cause de ceste ouvrage, lesdits molins vacassent plus de trois jours à chascune foyz que besaing sera de ovrer ausdits molins, l'on luy fera de ce rabat et défalcacion à l'avenan du temps et du pris de la ferme; mais les premiers trois jours à chascune foyz ne leur

faict aucun rabat de falcacion; seront aussy tenuz lesdits fermiers de mestre bonne fin et caucion et sureté ès mains dudit receveur de Joudoingne ou à son commis, au nom de monditseigneur l'archiduc, tant des XVII muids de soille XXXXIX livres de borsibelle (?) que des haulces su ce faictes et toutes aultres condicions en ensuivant ceste ordonnance en dedans les premiers VIII jours après que la chandelle aura esté allumée esteinte, tellement que ledit receveur en soit comptant; et si ledit, fermier fust en che détaillant, se rebailleront lesdits huit jours passez lesdits molins de nouvel à ferme. Et s'ils valissent à lors moins qu'ils n'aurent esté baillez paravant, la desfaute en sera prise sur les corps et biens d'iceluy qui aural esté détaillant et mestre ladite caucion et sureté. Et à l'encontre de ne se pouldront lesdits fermiers desfendre ne aydier d'aucune franchise, clergie, bourgeoisie, lettres eschevinales valydes ou en autrement en aucune manière; seront tenuz lesdits moulmiers assavoir de Jauce le Male, d'Orp le Grand, de molin de Hannut, de planter chascun en leur dite ferme durant, chacun an, VIII planchons de saulx sur les estanches de leur rivière en bonne saison et de les tenir trois ans verde; seront tenuz lesdits fermiers de mestre bonne fin et caucion et sureté ès mains du receveur de Joudoingne, avant qu'ils faudront offrir ne haulcier sur aucun desdits molins, assavoir ... pour le molin de Jauce de Male: VIII muids de bled;

item est ordonnez que nulz ne pourra offrir, ne faire offrir, ne partici-

per à aucun desdits molins pour aulteruy, si ce n'est pour luy mesme à tenir et si aucun y offroit des haulces ou offres, seront de nulles valeurs.

seront tenuz tous lesdits fermiers d'avoir en chascun desdits molins ung stier et ung demi stier qui sera marqué ou vérifié par devant la loy du lieu.

lesdits fermiers ne seront point tenuz de engrasser audit receveur aucuns pourcheaulx ou de luy donner ou faire aucune gratuitez ou courtoisies accoustumiez, mais au lieu d'iceulx paieront chascun d'iceulx molins oultre et pardessus la principale somme de ladite ferme, incontinent après ladite chandelle, audit receveur en ayde des despens qu'il aura eu pour faire ledit bail, ung florin de XX pattars pièce, et à son clerq pour son travail des escripteurs, et che ser-

vant aussi un semblable florin; et avecq che audit receveur le terme de ladite ferme pour et en récompensant les sailliaires (?), droits et émolumens accoustumez, chascun an, l'une moitié au Noel et l'autre à la St-Jehan ce qui s'ensuit: le mollen de Jauce le Male = 11 florins;

est encore ordonnez que lesdits fermiers seront tenuz de tenir lesdits molins à leur charge de pigne (?) et de fuseaulx, haulces alles jambailles (?), kiernaulx (?), spondes (?), et toutes aultres manières, dommages qui ne sont point icy déclarez et qui ne excèdront point pour chascune foys la somme de XX pattars. Et tous aultres ouvraiges qui monteront au deseure desdits XX pattars, sera ledit receveur tenuz de les faire faire en despens de monditseigneur l'archiduc, comme ès aultres monnaies de

monditseigneur est accoustumez. Et pardessus, ce seront tous lesdits fermiers pour chascun ou le terme de leur ferme durant, tenuz de livrer les grains qu'ilz devront à monditseigneur sous son chasteau de Joudoingne à ceux termes en l'an assavoir au Noel et à la St-Jeahn audit, les illecq estre gardez par ledit receveur selon l'ordonnance à luy de par icelluy seigneur baillier. Et quant aux grains des perchonnes, lesdits fermiers en pouldront laire comme parcy devant l'on en a usé; Ceste ordonnance a esté faite en la Chambre des Comptes à Bruxelles el baillie à Hugues le Vos, receveur de Joudoingne pour en ensuivant icelle les molins mancier et loelles estre donnez à ferme le Xle jour de mars de l'an XVC et dix".

Ces principes, énoncés dans une certaine complexité, furent adaptés et légèrement modifiés en 1584. Nous constatons que le bail de trois ans est remplacé par le "terme d'ung an commenchant à la St-Jehan, à payer de trois mois en trois mois", qu'une gratification est promise à "celuy qui de chascun desdits molins ferat la meilleure présentation", que "seront tenuz lesdits fermiers d'an en an avoir chascun es dits molins, un setier et demy qui sera marqué et vérifié pardevant le Roy", que "les salaires et émolumens" seront payés... du mollen de Jauce le Male à 11 florins et au clerq X sous" etc., tandis que la plupart des autres dispositions sont très proches de celles de 1510; de ce fait, il serait quelque peu fastidieux de les relater une seconde fois.

Les propriétaires et les exploitants:

Appartenant, à l'origine, au duc de Brabant, le moulin (comme d'autres biens) suivit la juridiction du souverain quand celle-ci fut engagée, en 1630, et définitivement vendue en 1648.

Le duc d'Arenberg, à qui cette usine était parvenue, la céda avec le droit de banalité, 7 bonniers de terres etc. à Jacques de Brier et à Marie Stevens, sa femme, qui en firent relief en la cour féodale du Brabant le 27 février 1670.

Leur fille, Anne-Catherine de Brier, et son mari, Pierre Willems, conseiller financier à Turnhout, ayant contracté d'importantes dettes, le moulin fut saisi à la requête des religieuses de St-Monique à Louvain. Celles-ci l'affermèrent, d'abord, à Jacques Collin, le 18 juin 1705, pour une durée de 3 ans et moyennant 450 florins de rente avant de le mettre en vente par le Conseil de Brabant.

L'usine fut acquise par Jean Chaltin, époux de Dieudonnée Brumaigne (relief du 11 février 1726). Notaire à Jauce de 1720 à 1733, greffier en 1722, bailli et greffier de Jauce en 1728, Jean Chaltin possédait de nombreux autres biens (tels la cense "del Berg" ou du Mont-à-Jauce, un moulin à huile situé derrière le château seigneurial, une batterie de chanvre, toujours à Jauce, la seigneurie foncière de "Gennerville" sous Jandrain...). Sa fille, Anne-Marie Chaltin, née à Jauce le 24 août 1698, y épousa, le 5 novembre 1718, Jean-Jacques de Chentines, né le 18 mai 1695 à Zétrud-Lumay, fils de Georges et de Ca-

AMIS PECHEURS...

LE SAMEDI 4 MAI 1985

OUVERTURE DES ETANGS truites et blancs à

LA PECHERIE DU VIEUX MOULIN JAUCHE LA MARNE

ORP-LE-GRAND

Vous serez impressionnés par la limpidité des eaux.
A l'occasion de l'ouverture : Réversement de plusieurs grosses truites. Invitation cordiale à tous.

Année de l'ouverture de la Pêcherie du Vieux Moulin à Jauce-la-Marne (rédigé: J.-M. Dock)

therine Jacques.

Avec sa famille, Jean-Jacques de Chentignes vécut à Jauche, à Jandrain et à Ramillies. En 1723, il tenait en fief, du baron de Jauche, la "Tombe de Herbaye (Herbais)" à seule fin, dit-on, qu'il pût être admis comme homme de fief de ladite baronnie. Le 21 juin 1731, il est également cité comme greffier de Ramillies et divers actes le qualifient de greffier de Jauche, charge dans laquelle il avait succédé à son beau-père dont il put disposer, d'autre part, des biens mentionnés précédemment. S'il avait encore agrandi personnellement son patrimoine par différents achats de terres, notamment, un retournement complet de la situation devait survenir entre 1738 et 1749. Durant cette période, en effet, Jean-Jac-

ques de Chentignes et son épouse, qui avaient peut-être vécu "trop noblement", furent contraints de céder une bonne partie de leurs biens ou de les hypothéquer. Le fief du moulin de Jauche-la-Marne n'échappa pas aux difficultés financières qui se précisaient; il fut finalement aliéné et morcelé tout en se maintenant, en partie, parmi la famille de Chentignes. Par reliets du 3 mars 1755;

-le moulin et certaines dépendances vont à Louis de Chentignes, baptisé à Pellaines le 1er avril 1734, décédé à Mordorp le 3 décembre 1818, qui avait épousé à Jandrenouille le 20 décembre 1762, Marie-Marguerite Baugnet, née à Jandrain le 4 janvier 1737 et décédée à Mordorp le 8 novembre 1805 (En

1755, Dieudonné Decelle "tenait en louage le moulin à farine et une demie charrue de labour, avec sa femme, Marie Libert, deux garçons à savoir un âgé de 6 ans et l'autre de 4 ans et quatre domestiques y compris une servante");

- deux bonniers et demi sont relevés par la mère du précédent, Marie-Barbe Baugnet, née à Mordorp le 20 mars 1703, décédée à Pellaines le 5 mars 1782, veuve de Jean-Paul de Chentignes, né à Pellaines le 22 octobre 1698 et y décédé le 31 août 1752, qui fut exploitant agricole et chef-mayeur d'Orp-le-Grand (11);

- deux fois cinq bonniers passent à demoiselle Thérèse Grégoire de Jodoigne (le 31 janvier 1760, quatre bonniers et demi sont encore acquis par Dieudonné Gilsen de Nodrege).

Les époux de Chentignes-Challin moururent respectivement les 16 mars 1785 à Walcourt et 8 octobre 1780 à Jauche.

Le patrimoine de Jauche-la-Marne fut pratiquement reconstitué lors de son acquisition par la branche jauchoise de la famille de Hemptinne et plus précisément, au départ, par Jean-Lambert de Hemptinne.

Fils aîné de Guibert de Hemptinne (mayeur de Lincent où il décéda le 9 mai 1764) et de Marie-Joseph Englebert, Jean-Lambert de Hemptinne fut baptisé à Mont-Saint-André le 21 février 1740. Le 20 novembre 1773, à Jodoigne, il épousa Jeanne-Françoise Drouin, baptisée à Jodoigne le 4 mai 1753, fille aînée de Protais et de Lucie Helat. Jeanne-Françoise mourut à

Jauche le 7 février 1787 tandis que son mari lui survécut jusqu'au 18 mai 1810 après avoir été notaire, bailli, chef-mayeur de la baronnie de Jauche et mayeur de sept autres communes environnantes.

Les époux de Hemptinne-Drouin eurent huit enfants, tous baptisés à Jauche, dont Louis-Clément (né le 25 septembre 1778, docteur en médecine et notaire, bourgmestre de Jauche durant 30 ans, ancien membre du Congrès National, décédé à Jauche le 16 février 1853, époux de Catherine van Orsmael, née à Tirlemont en 1777 et décédée à Jauche le 25 octobre 1834 qui lui avait donné une fille, Marie-Béatrice-Joséphine, que nous retrouverons ci-après) et Félix-Joseph.

Félix-Joseph de Hemptinne, baptisé le 20 février 1783, épousa à Gand, le 2 août 1815, Henriette-Adrienne Lousbergs, née à Gand le 28 novembre 1796, avec qui il eut six enfants dont deux (Charles et Joseph) furent chacun à l'origine d'un rameau comtal. Un troisième fils se prénomma Henri.

Henri de Hemptinne, baptisé à Gand le 16 mars 1820, fut notaire à Jauche où il mourut le 20 janvier 1852 et où il avait épousé, le 17 février 1842, sa cousine germaine, Marie-Béatrice-Joséphine de Hemptinne précitée, née à Jauche le 18 mars 1819 et y décédée le 5 mai 1876. Les deux enfants (Marie-Thérèse et Charles) issus de ce mariage resteront parmi les plus fortes personnalités de l'histoire jauchoise, plus particulièrement de la seconde partie du XIXème siècle et du début du XXème.

Marie-Thérèse-Clémence-Joséphine de Hemptinne, baptisée



Sous la neige, la ferme de Hemptinne à Jauche-la-Marne (cliché J. M. Herman)

à Jauche le 27 juin 1844, y mourut célibataire le 28 août 1903. Elle fut considérée, à juste titre, comme la "providence des pauvres" et nous la notons, aussi, comme marraine dans une vingtaine de foyers jauchois, souvent parmi les plus démunis.

Charles-Henri-Félix-Joseph de Hemplinne, baptisé à Jauche le 24 mars 1846, y décéda, célibataire également, le 11 avril 1922. Ses distributions quotidiennes de bouillon ⁽¹²⁾ aux villageois nécessiteux, sa générosité durant la première guerre mondiale, sa présidence à



La ferme de la ferme de Hemplinne à Jauche-la-Marne en 1903. On voit à l'étage la loggia du XVIII^e siècle. L'édifice a été restauré et tracé des plans de M. le Comte L. Gosselin (photo J. M. Gosselin).

la tête de plusieurs sociétés locales et, surtout, la fortune qu'il laissa à la lutte contre la tuberculose firent de lui un "grand homme" dans le sens le plus complet du terme. Le domaine de Jauche-la-Marne, qui lui était totalement parvenu au décès de sa soeur, faisait partie des 1 138 hectares (biens évalués, à son décès, à près de 8 millions de francs) légués, avec une somme de 600 000 F., à la "Commission administrative des Hospices Civils de Namur" et dont les revenus permirent l'inauguration, en 1935, du sanatorium de Jauche; ainsi l'avait voulu "Monsieur Châles" comme on l'appelait communément dans "son" village de Jauche... ⁽¹³⁾.

Entrant en possession de la ferme et du moulin de Jauche-la-Marne, la C.A.P. de Namur en affecta donc les revenus (loyers, fermages) à l'entretien du sanatorium de Jauche. Les locataires furent successivement M. Royer, la famille Huls (Thimon Huls-Huls puis son fils Adelin Huls-Gramme) et la famille Francis (Jules Francis-Coosemans et, enfin, son fils Léon Francis-Paris). Les époux Francis-Paris ont maintenu le moulin en activité jusque vers 1955; la roue hydraulique et ses trois couples de meules restent visibles de nos jours.

Dernièrement, la propriété de Jauche-la-Marne a été acquise par les époux André Vranckx-Polet d'Orp-le-Grand (Orp-le-Petit); nous avons déjà signalé que des étangs y ont été récemment aménagés.

C. L'ancien moulin à huile

Si le moulin que l'on spécialisa

dans la fabrication d'huile, à Jauche-la-Marne, n'est pas aussi ancien que celui à grains, il a conservé, par contre, un attrait historique bien plus prononcé. Ses débuts doivent dater du XV^e ou du XVI^e siècle; les plus anciens bâtiments, restant visibles de nos jours, sont du XVIII^e siècle.

Il faisait partie d'un vaste complexe agricole décrit comme suit au début du XIX^e siècle:

"1. un corps de ferme composé de maison d'habitation, grange, écuries, étables, hangar, buanderie, fournil, remises et toits à porcs; une ancienne brasserie avec ses dépendances; un ancien moulin à huile avec ses accessoires; un jardin potager, jardin d'agrément, verger, prairies, une parcelle de terre arable et divers terrains boisés ou en pâture, le tout formant un ensemble sis à Jauche-la-Marne sous Jandrain et Orp-le-Grand et contenant 3 ha 15 ares 70 d'après cadastre et 3 ha 48 ares 08 d'après arpentage, en y comprenant le lit de la rivière, la Petite-Gette, qui traverse la propriété, joignant vers Orp-le-Petit à ...

2. terre de 4 ha 71 ares 87 et terrain boisé de 12 ares 50, le tout près de ladite ferme, tenant au sentier d'Orp-le-Petit à Jauche, au chemin de Jandrain ...

3. une terre et un petit bois formant enclave d'une superficie de 2 ha 66 ares 88 situés vis-à-vis de ladite ferme

4. une terre de 65 ares 62

5. un terrain boisé de 32 ares 95 à Jandrain, à proximité

té du moulin de Jauche-la-Marne

6. une petite filature avec maison contigue, une batterie de chanvre, une remise, un potager et une parcelle de terre formant un ensemble situé à Orp-le-Petit sous Orp-le-Grand, joignant le chemin d'Orp-le-Grand à Jauche, un terrain communal, la rivière et la commune ..."

Au XVIII^{ème} siècle, le moulin et ses dépendances appartenaient à Gérard Gilson de Mont-St-Gilbert qui les vendit, le 7 janvier 1792 moyennant 12 000 florins, à Jean-Martin Kraus. Ce dernier était né à Wavre en 1763, le 3 février 1789, il épousa, à Opprebaix, Marie-Françoise-Josèphe Maghe, née dans cette commune le 8 février 1768, fille d'Antoine et de Jeanne-Catherine Gilbert qui exploitaient la "Grance Cense" de Sarl-Risbart, important domaine comprenant plus de 160 bonniers et appartenant à l'abbaye de Villers.

La famille Kraus s'établit, par après, à Hamillies et le moulin à huile de Jauche-la-Marne devint la propriété de la famille Marchant dont Herman-Joseph, décédé à Jauche-la-Marne le 13 août 1870 qui était veuf de Marie-Albertine-Josèphe Allard, décédée à Orp-le-Grand le 16 janvier 1852.

Le 27 mars 1854, "par devant le ministère de Maître Charles-Joseph Dechamps, notaire à Jauche, ont comparu Monsieur Herman-Joseph Marchant père, propriétaire, domicilié à Jandrain, veuf de dame Marie-Albertine-Josèphe Allard et ses enfants :

1. Monsieur Auguste Mar-

chant, cultivateur, domicilié à Jandrain,

2. Monsieur Clément Marchant, aubergiste, domicilié à Jauche,

3. Monsieur Henri-Joseph Baugniet, docteur en médecine, domicilié à Jodoigne, agissant en qualité de fondé de pouvoirs de dame Marie-Anne-Albertine Marchant...

4. dame Albertine Marchant, ménagère, ici assistée et autorisée de son époux, Monsieur Isidore Burnick, propriétaire, domicilié à Jauche,

5. Monsieur Téléphore Marchant, négociant, domicilié à Orp-le-Petit, commune d'Orp-le-Grand,

6. Monsieur Louis Marchant, sans profession, domicilié au susdit Jandrain,

7. Monsieur Alexandre S-Marie-Dieudonné Loicq, clerk de notaire, domicilié audit Jauche, stipulant en qualité de fondé de pouvoirs de dame Florentine-Josèphe Marchant, son épouse ...

8. Monsieur Benoît Hamoir, négociant, demeurant audit Jodoigne, agissant comme tuteur légal des enfants mineurs, Lucien et Constance, issus de son mariage avec feu dame Constance Marchant et comme héritier pour un quart de feu sa fille Héloïse, née du même mariage..." qui vendent le domaine à Toussaint Dumoulins pour 80.000 F. sauf la filature, la batterie de chanvre et leurs dépendances qui furent acquises par M. Dubuisson pour 10 400 F.

Descendant d'une branche de la famille anoblie et créée chevalier du Saint-Empire romain le 13 avril 1772, Toussaint-Joseph Dumoulins était le fils de Martin Dumoulins, cultivateur, et de Gertrude Michotte. Né à Orp-le-Grand le 8 novembre 1773, il épousa, le 11 vendémiaire an IX, Marie-Thérèse de Hemptinne, née à Jandrain le 9 août 1771, fille de Henri-Guillaume et de Marie-Thérèse Dujardin.

Comme Henriette, la fille de Toussaint Dumoulins, avait épousé, le 30 juillet 1845, Jean-François de Hemptinne, cultivateur et meunier, né au hameau de Maret (Orp-le-Grand) le 2 décembre 1821, le complexe immobilier de Jauche-la-Marne passa finalement à cet autre rameau de la famille de Hemptinne (14).

Ferdinand, cinquième des six enfants des époux de Hemptinne-Dumoulins, naquit le 30 décembre 1852 à Orp-le-Grand et il décéda le 15 novembre 1911 au hameau de Jauche-la-Marne où il avait été cultivateur et où il donna également une certaine renommée à sa fabrique d'huile (actionnée par le moulin qu'il avait remis en activité). De son premier mariage, célébré à Jandrain le 10 juin 1882 avec Mélanie Boucher, née à Jandrain le 31 août 1857, fille d'Alexis, propriétaire, et de Sophie Ingebos, naquit Henri de Hemptinne.

Né à Jauche-la-Marne le 12 décembre 1889 et y décédé le 6 février 1950, Henri de Hemptinne, cultivateur au même lieu, fut le dernier à y exploiter le moulin à huile qui cessa définitivement de



Dépendances de la ferme de Hemptinne à Jauche-la-Marne (cliché J. M. Hermans)

Les époux de Hemptinne-Huppe eurent trois enfants dont Ferdinand (dit Fernand), l'aîné, poursuivait l'exploitation agricole de Jaucho-la-Marne où il était né le 5 avril 1914. Décédé à Woluwe-St-Lambert le 7 avril 1983, il avait épousé, le 11 novembre 1937 à Orp-le-Grand, Gabrielle Dupont, y née le 30 mai 1918, fille d'Isidore et de Zélie-Marie Dewael.

Jauche-la-Marne, précieux témoin
d'une longue et féconde page
d'histoire locale.

les encadrements des ouvertures ; porte centrale à traverse en accolade et fermier surbaissé et profilé ; fenêtres sous linteau bombé à clé. Sa travée médiane est accusée par le perron double et par le fronton triangulaire, ajourée d'une baie sous linteau bombé (début du XIX^{ème} siècle) qui interrompt la haute bâtière d'éternit à croupettes. D'autres annexes, telle la porcherie, datent sans doute encore du XVIII^{ème} siècle alors que les écuries et la grange, à droite, appartiennent au XIX^{ème} siècle, les dépendances flanquant le logis également. Bâtières de tuiles ou d'éternit, avec ou sans croupettes''.

Certes, les roulements des vieux moulins n'y sont plus d'actualité mais il ne manque vraiment pas grand-chose pour que la Petite-Gettie enlace davantage que des souvenirs et même qu'une certaine nostalgie...

A black and white photograph of a dilapidated building with a steep, gabled roof. The structure is heavily damaged, with exposed wooden beams and a partially collapsed roofline. The building is situated on a dirt ground, and a small, dark, arched opening is visible on the right side of the facade.

[illegible]

(1) On sait que la marne fut utilisée de bonne heure, en Hesbaya, comme engrais, ce genre d'amendement se pratiquant dès avant les invasions des Romains et bien que ceux-ci n'ont donné de découvrir un peuple qui exprimait ses champs par une matière qu'il en retirait. M. Joachim: "Diversité et particularités du relief hesbagnon", Hesbaya Vivante, n°2, 1979. Cette exploitation s'est poursuivie jusqu'au XXème siècle mais, sur une grande échelle et dans notre région, le dernier document découvert à ce sujet est le bail censuel, le 2 juin 1872, par Louis Michotte, propriétaire, domicilié à Ors le Petit à Eugène Pansu, industriel au même lieu, pour extraire la marne qui se trouve dans 3 hectares d'enclos allués à Ors-le-Petit pour un terme de 30 ans moyennant la somme de 2.000 francs, payé comptant (acte de Ma Déchamps notaire à Jauche - étude actuelle de Me Serge Dupont).

51

récemment la dénomination de "rue de la Mare" sur le site que nous étudions.

(*) De multiples ventes de bois, de jallies et d'arbres sont d'ailleurs enregistrées au nom des occupants et propriétaires des domaines de Jauche-la-Mare, celui particulièrement le cas entre 1837 et 1844 par Hammon Marchant (actes du notaire Verlaene à Jauche - étude actuelle de Me Serge Dupont) et, de tout temps, par la famille de Hemplinne.

(*) Les étangs, aménagés en 1965, sont exclusivement tributaires de ces eaux et leur pureté exceptionnelle, sur laquelle les promoteurs insistent à bon droit, ne peut être mise en doute.

(*) et (*) cit. à ce sujet et pour plus de précisions, notre article, cité en bibliographie, concernant les découvertes archéologiques de J. M. Dock.

(*) Par comparaison des mêmes éléments publiés pour d'autres localités, nous pensons pouvoir estimer la population de Jauche-la-Mare à une cinquantaine de personnes au XVIII^e siècle.

(*) Des traces d'habitations étaient encore visibles au delà du "Pont Ferre" au début de ce siècle. La maison "Lacroux" (une petite exploitation agricole) située à environ 1 km de cet endroit aux confins de Jauche et de Jandrain, était considérée comme faisant partie de Jauche-la-Mare (suivant plusieurs actes notariés); elle subsistait jusqu'à la seconde guerre mondiale.

(*) Pour le droit de banalité qui caractérisait généralement les moulins sous l'Ancien Régime, le lecteur intéressé pourra utilement consulter: J. Coysens - "Le droit de banalité" (Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, tome XXV, 1895).

(*) Pour plus de précision et outre la Généalogie de Chastinnes, citée en bibliographie, cit. G. Vandy - "Histoire de l'ancien manoir de Maré" (Le Folklore Brabançon, n°23, 1982).

(*) d'où le surnom de "Mougrès d'houyon" attribué, depuis lors, aux habitants de Jauche.

(*) Après maintes tergiversations malheureuses, le château de la famille de Hemplinne fut démoli au début 1984.

(*) Pour le rapport entre ces de Hemplinne et ceux qui précèdent ainsi que pour une étude généalogique plus complète, nous renvoyons les lecteurs à notre article mentionné en bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives Communales d'Org-Jauche,
- Archives Générales du Royaume à Bruxelles
- Notes concernant le moulin de "Jauche-la-Mare" (et d'autres établissements similaires de la région) recueillies par feu F. Boulet et actuellement en possession du Riv. P. Horven et des services culturels du Collège Sainte-Croix à Namur.
- Recensements fiscaux.
- Archives Paroissiales de Jauche,
- Archives (Fonds d') de Me Serge Dupont, notaire à Jauche, comprenant des notes inédites et différents actes notariés concernant Jauche-la-Mare.
- L. Collin - La découverte de Jandrain-Jandrainville (Bulletin du Touring Club de Belgique, n°20), 1928.
- E. de Bullesseret et J. Van der Straeten - Généalogie de la famille de Chastinnes (Brabançonne, tome IX), 1968.
- G. Despy - Les campagnes du roman pays de Brabant au Moyen Age, la terre de Jauche aux XIV^e et XV^e siècles (Centre belge d'histoire rurale), 1981.
- S. Dupont et J. Joniaux - La franche ville d'Org, 1982.
- F. Hubert - Minères néolithiques à Jandrain-Jandrainville en Brabant (Archéologie Belge, n°187), 1974.
- F. Jacques - Le comté de Jodoigne en 1487 (Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, tome 50), 1981.
- J. Mercenier et autres - Le site néolithique du Champ du Morier à Jandrain, 1963.
- Moulins (Les) du Brabant (Serv. des Recherches Historiques et Folkloriques), 1981.
- Patrimoine (Le) monumental de la Belgique, tome 2 - Nouvelles, 1974.
- G. et J. J. Sarton - Jauche et son histoire, 1975.
- J. Tardier et A. Wauters - Géographie et histoire des communes belges, canton de Jodoigne, 1872.
- F. van der Peet (Baron) - Les Maîtres de l'ancien Brabant (Brabançonne, tome XI, 1971).
- G. Vandy - Aux confins de l'histoire avec Jean Marie Dock, Hesbays Brabançonne et Liégeoise (Le Folklore Brabançon, n°23), 1981.
- G. Vandy - Une branche méconnue de la famille de Hemplinne: celle de Jauche-la-Mare (Le Parchemin, n°229), 1984.
- J. Vannieu - Quatre noms de localités du Brabant-Wallon: le Male - (Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, n°27), 1953.
- Wallonie (La), le pays et les hommes, tome I, pp. 138, 164 et 179, 1975.

Types, peu connus, ou oubliés, du Folklore Bruxellois et du roman pays de Brabant

par Maurice DESSART

Il a été beaucoup écrit, et des ouvrages nombreux ont vu le jour, au sujet du folklore en Brabant. Si l'on en excepte les travaux réellement originaux du regretté Louis Quiévreux (qui paraissent tombés en un oubli ingrat), il est à noter que la plupart des auteurs se sont contentés de se copier les uns les autres (voir, notamment, A. Cosyn, Fr. Fischer, etc.). G. Garnier (l'un des "Trois Mousquetaires" du P. Pas ?) fut largement mis à contribution. Ayant relevé le fait, il est peut-être intéressant (c'est un souhait) d'essayer de sauver de l'oubli quelques personnages, disparus, dont il n'a jamais été parlé et qui, outre le fait qu'ils situaient leur époque, présentaient des caractères humains qui ne sont pas sans valeur; ceci, et peut-être particulièrement, à l'époque que nous vivons. Silhouettes humbles, soit, mais vivant leur destin avec courage, dans l'honnêteté, donnant ainsi

peut-être, et sans le savoir, une grande leçon de dignité humaine, en des domaines divers, non dénués de grandeur: folklore sociologique, peut-on dire. Ainsi fut-il en Brabant wallon (La Hulpe), de Léopold S..., les faits se situant du milieu des années vingt à peu après 1965, moment de son décès. Qui était-il, d'où venait-il? Personne au lieu-dit "Galllemarde"-endroit qu'il affectionnait- n'a jamais pu le dire avec exactitude. Il paraît qu'il serait apparu en ces lieux vers ce moment, venant du pays noir (chassé qu'il en était par les dures conditions d'existence), avec son épouse. Une fille leur naquit, laquelle prit, très jeune, du service à Bruxelles (comme il était souvent de mode, à l'époque, pour les gens de condition modeste). Aubergiste, garde-chasse (était-il assermenté légalement, on en doutait, bien qu'il fut occupé par un gros propriétaire), sa grande sili-

houette dégingandée faisait contraste avec celle de son épouse, petite, roussâtre, toujours en chemin pour "le bois", ou pour effectuer les "commissions" qui lui étaient confiées, moyennant une très modeste rétribution. Quel âge avaient-ils ? Légèrement courbés tous deux, ils ont toujours paru vieux, ce qui est souvent le cas de ceux qui ont longtemps côtoyé la misère. De caractère joyeux, ils étonnaient leur entourage par le courage, l'altruisme qu'ils démontraient en toutes occasions. Léo (comme on l'appelait familièrement) pouvait être vu, tôt le matin, hiver comme été, bissac au côté, sans arme apparente (il ne se servait de son fusil de chasse que dans les cas extrêmes), arpenter son domaine, le long de l'Argentine (ruisseau de l'endroit). Le nez fureteur, rien ne lui échappait ; le nid tombé, le faisan blessé, la clôture affaissée, étaient repérés ⁽¹⁾. Vers midi il regagnait son logis, un pavillon à l'entrée de la propriété (il existe toujours), moussu et dépourvu de tout confort, les mains chargées de la belle bûche récupérée ou des plantes consommables récoltées. Sa "Jaanne" l'y attendait, pour la soupe de midi, la porte ouverte, l'endroit étant sombre, non prévu pour l'installation à demeure (l'hiver, la lampe à pétrole était utilisée ; l'eau se prenait au ruisseau ou à la source, proche). A la bonne saison, le programme était chargé : surveillance du domaine, repérage du gibier, remise en état des clôtures, aide à ses voisins du hameau pour petits travaux (déménagements, entretien, etc.). La soirée était passée à l'extérieur, la femme tricotait, le bon-

homme, la pipe au bec, humait l'air, renseignait les promeneurs. L'hiver se passait différemment, l'on se retirait, comme les marmottes ; seul, se voyait, parfois, Léo, cassant du bois ou cherchant de l'eau ; il avait percé la paroi du pavillon pour permettre le passage du tuyau de poêle, dont un mince filet de fumée s'échappait. Le soir, une raie lumineuse indiquait sur la neige, la porte de cet antre. C'était aussi le moment de la confection des "claquettes" (deux planchettes de bois, passées au feu, et que les enfants agitaient en les maintenant entre les doigts de la main), des flèches pour arcs (terminées par des barbes de plumes), il ne fallait négliger aucune rentrée. C'était aussi le moment, dans le bois, du nourrissage des animaux. Durant la dernière guerre il se rendit utile par la recherche de denrées alimentaires ou en renseignant les gens qui en cherchaient. Lors de la Libération, vite populaire parmi les troupes alliées de passage, on le vit, en "battle dress", arpenter les routes, la cocarde belge sur le bras. C'est vers ces moments qu'il se fit cabaretier. Il existait de ce temps, le long de la route menant au hameau, une grange désaffectée, aux murs et au toit menaçant ruine. Prendre accord avec le propriétaire de cette masure (un fermier proche), dût être pour notre compère chose facile. Il en résulta, occupation, moyennant réparation et entretien. De ce jour, encouragé, notre garde fut pris d'une activité débordante. Tout ce qui, dans un rayon assez étendu, pouvait servir à réédifier, consolider, etc. fut utilisé. Il prenait peut-être bien un peu sur

son temps de garde ... Treillis, poutres, planches, pierres, briques, tuiles (sans propriétaires ...), furent utilisés. Et début des années 50, il ouvrit son cabaret, très rustique, et où les boissons n'étaient pas très variées ... Deux sortes de bière (blonde et brune), une limonade, du café et du lait ; l'été, on servait des tartines de fromage blanc, aux herbes (du jardin), l'hiver, du cervelas. Les tartines de fromage blanc et les cervelas de Léo ont eu bonne renommée. Le fromage était récolté dans les fermes, frais, onctueux. Les cervelas, c'est une autre histoire. Un habitant de la ville, ayant de la famille à La Hulpe (où il se rendait souvent), les achetait rue Haute (cette charcuterie n'existe plus), où ils étaient connus pour être bien secs (qualité, essentielle de ce modeste régal). Le "Café de l'Argentine", était lancé. Le ménage connut une période ... faste (en certaine mesure ...). La femme n'était plus qu'à son comptoir (édifié de planches, et peint). L'on commençait à rebâtir, les chauffeurs et convoyeurs étaient nombreux ... Les week-ends, c'étaient, de ce temps, les promeneurs. Léo, discrètement, en profitait pour se recommander à la fourniture de faisans, lapins, lièvres (il agrainait bien un peu, ou mettait quelques coilets...). La vie s'écoulait, douce. Le pavillon de pierre n'étant plus habité, reprit son aspect antérieur. L'été, la terrasse était sortie (si l'on peut nommer ainsi quelques tréteaux et chaises branlantes ...). Les habitués de l'endroit-venus parfois de loin - ne doivent, probablement, pas sans nostalgie, se rappeler les belles soirées d'été

passées au grand air, face à la forêt, proche, dans une ambiance calme, chaude, sous le ciel étoilé. Souvent, l'un, en voiture, reconduisait l'autre. Une quinzaine d'années s'écoulèrent ainsi, vint la période 1960. L'endroit petit à petit prit des allures de zone résidentielle, bungalows et villas se bâtirent, la ville envahissait la campagne. Le cabaret, et ses abords, perdirent peu à peu leur caractère agreste ; les nouveaux arrivés ne fréquentaient guère le petit café, peut-être trop fruste (ou trop naturel, pour eux). Un magasin d'appareillage électrique vint à s'installer. Léo ne vit pas la chose d'un bon oeil. Il était parvenu, au long des années, à s'assurer une certaine quiétude matérielle, ce "modernisme" ne lui disait rien de bon. On avait moins recours à ses services, au hameau, et puis, le magasin avait le téléphone ... Sa popularité s'en allait ... La clientèle, par suite de motifs divers (vogue de la voiture, avancement en âge, etc.) aussi ... Le ménage en vint à nouveau à des moments très durs pour lui ; la situation modeste de la fille, en ville, ne lui permettait aucune aide envers ses parents. Avec le temps, et l'âge des tenanciers, le chemin de la modeste guinguette vint à se perdre ... L'on devint beaucoup plus éclectique ... Puis le fisc et ses tracasseries administratives s'en mêla ... Il fallut fermer le modeste café (milieu des années 60), et vivre autrement. Le gardiennat avait été renoncé. La bienveillance des propriétaires fonciers du lieu permit l'occupation d'une grange, désaffectée, à l'intérieur du domaine, dans des conditions qui rappè-



"Le Baas" - Types et caractères belges 1851

laient celles d'il y avait quarante ans, dans le pavillon. Ce fut l'isolement. Léo et Jeanne furent vus à la clinique C. De Paepe, à Bruxelles; l'ex-garde faisait une maladie grave. Peu de temps après il devait décéder. Son épouse mena encore, très peu de temps, une vie précaire, pour s'éteindre, doucement, à l'hôpital d'Uccle. Et ainsi s'est terminée une longue période de la vie en Brabant wallon. Aspects modestes des choses, mais combien évocateurs et prêtant à réflexion.

Revenons un peu à ce bon Bruxelles, celui d'avant 1940... Avant de poursuivre, une légère digression est indispensable. Ce ne sont plus guère que les vieux citadins qui se souviennent de ce que l'on nommait le quartier de "Notre-Dame-aux-Neiges". L. Quiévreux (Bruxelles-Notre capitale - 1950), le définit ainsi: "... il s'étendait entre la rue Royale, la rue de Louvain et le boulevard extérieur... On y trouve la rue de la Croix de Fer, de l'Enseignement, des Cultes, de la Presse, du Moniteur, du Congrès, du Gouvernement Provisoire, de la Révolution, de l'Association, de la Sablonnière, etc...", et cite des caractéristiques datant d'avant 1900 (2). Le lecteur intéressé trouvera ci-après quelques considérations de date plus récente. Le quartier N.D. aux Neiges n'a pas toujours présenté le caractère morne (heures de bureau mises à part) qu'il revêt actuellement. Entre 1920 et 1940, bien que réputé assez "bourgeois", il avait des aspects qui lui étaient propres. Il possédait encore des habitants

natifs de l'endroit, qui tenaient à leur environnement. Ils restaient là par atavisme, habitués à leurs (modestes) calés et boutiques, ou de vivre ensemble, tout simplement. Qui étaient-ils? De petits propriétaires, des fonctionnaires, des concierges (qui souvent avaient repris les fonctions de leurs parents, dans un hôtel de maître, immeuble de bureaux, etc.). Les différences sociales n'existaient pas, tout le monde connaissait tout le monde. En 1948 on tenta de reconstituer cette ambiance en organisant de petites festivités; ce fut un fiasco, les autochtones étaient déjà trop peu nombreux et personne ne se souciait plus du vieux quartier. Entre 1925 et 1940, un temps où l'on parlait encore de N.D. aux Neiges, un curieux personnage pouvait s'y voir. Grand, plutôt mince, noir de cheveux (il ne portait jamais de coiffure), vêtu hiver comme été d'une houppelande sombre, un sac du type "marin" sur le dos, il arpentait, presque en rasant les murs, inlassablement, les rues, comme poussé par un fatal destin. Il avait été surnommé "le Baron". D'où pouvait bien provenir cette appellation? Récoltés à l'époque, les avis divergent, mais peuvent être résumés comme suit. L'intéressé aurait été réellement membre d'une très bonne famille, arrivée presque à extinction. Peu après 1918, par suite d'événements divers, il fallut faire un choix (sauf pour les grosses fortunes, l'époque fut très dure). Le "Baron" se serait sacrifié en faveur d'une jeune sœur en abandonnant sa part d'héritage. Et l'on se dépêcha de l'écarter. Plein de ran-

coeur, seul, de nature bohème, fier, il quitta les lieux où il était connu (une petite localité du Brabant wallon) pour cacher sa détresse et terminer sa vie (le savait-il ?) en errant par les rues du vieux quartier. Bien connu des policiers, on l'a toujours laissé en paix. Refusant toute aide officielle (ce que d'aucuns avaient tenté de lui conseiller), on ne l'a jamais vu tendant la main. Il faisait les poubelles et acceptait ce que certains déposaient à son intention sur un appui de fenêtre, pour aller le déguster plus loin, à l'aise. En guise de remerciement, des concierges trouvaient leurs poubelles rassemblées, à l'endroit approprié; personne n'avait rien vu, mais l'on savait que cette attention lui revenait. Il aimait et s'occupait de ce qui se passait dans "son quartier", toujours très discrètement, par préférence, sans être vu, ne voulant pas déchoir... C'étaient aussi les ballots de journaux, jetés par les convoyeurs de l'Agence Dechenne (de ce temps...), tôt le matin, rassemblés en bloc et recouverts de la toile déposée la veille par le marchand, en prévision de la pluie. Cela et d'autres menus services, toujours anonymes, qu'il rendait pour chercher à se rendre utile et ne rien devoir accepter... Par mauvais temps on pouvait le voir s'abritant sous une marquise ou un porche, très droit, la tête légèrement abaissée. Où logeait-il ? Nul ne l'a jamais su. Température douce, on l'a vu, parfois, la nuit, assis, recroquevillé, toujours complètement vêtu, la tête sur le sac; attendant, probablement, de faire sa tournée des poubelles. Ses distractions ? A l'un

des coins de la rue Royale, voir passer les musiques militaires, calme sans un geste, aussi, chercher la sympathie des animaux; chiens et chats partageaient avec lui sa pitance. Et ainsi s'écoulèrent de longues années. Le bonhomme faisait partie du quartier, les habitants eussent été dépaysés à ne pas voir sa silhouette errante... Les passants, ceux qui connaissaient la particularité, le désignaient à leurs enfants; comme il se rendait compte du fait, il s'empressait de disparaître derrière le premier coin de rue à sa vue. Le "Baron" s'était créé un univers, un milieu bien à lui et auquel il était, seul, sensible... Il aura, sans doute, cherché à se relever à ses propres yeux, et solitairement, toujours... Comme sa venue, son départ s'est effectué très doucement. Ceux qui paraissent l'avoir aperçu en dernier lieu situent ce moment durant l'été 1939; depuis, plus rien. Comment se sera clôturé ce destin, voulu et vécu ?

Comme il a été remarqué, sur le plan local, c'est le comportement des classes laborieuses qui caractérise le mieux une époque, parce que plus sensible aux variations sociales; les bien nantis, en général, se trouvent toujours du bon côté, comme on peut le plus souvent s'en rendre compte, et selon l'adage populaire. Ces humbles, ces besogneux, ont aussi effectué leur apport, et, sur le plan humain n'est-il pas plein d'enseignements ?

Maurice DESSART
(décembre, 1985)

Notes

- (1) Il avait approché l'un des rares renards de la Forêt de Soignes, qu'il sortait parfois, tenu en laisse. Après quelques années, l'Administration s'en émut, et l'animal dut être abattu.
- (2) L'origine de l'appellation "N.D. aux Neiges" demeure assez énigmatique. Un érudit amateur décédé à l'heure actuelle, Mr. W. Van Billoen, en un travail demeuré inédit, s'exprime ainsi : "La chapelle N.D. aux Neiges fut construite en 1621 et détruite durant la Révolution Française. Elle se trouvait au bout du vieux chemin de Schaerbeek (Oude Schaerbeekse weg), près de la rue des Epingles, devenue rue Vassé. Une autre fut bâtie dans la rue N.D. aux Neiges (Oude Luvrau des Nees) qui allait de la rue Royale à la Place des Batailles (alors, d'Orange). Les ouvrières dentellières y allaient le 4 août, veille de sa fête, prier pour que leur ouvrage pût conserver sa blancheur. Une légende veut que sous le pontifical du pape Libère (352 à 366) deux époux sans enfants voulurent consacrer leurs biens à la Ste Vierge. Celle-ci leur demanda de faire construire une église sur le Mont Esquilin, à Rome. Elle en fixa l'emplacement exact en se recouvrant de neige pendant la nuit du 5 août. Telle serait l'origine de Ste Marie Majeure, invoquée sous le vocable N.D. des Neiges. Ce quartier fut rénové en 1675, ce qui donna lieu à maints incidents bien connus."

L'Histoire et le Livre

Jean Pierre VOKAER

Rassemblez des souvenirs, écrivez l'Histoire ou la petite histoire, c'est prendre une assurance contre la menace de l'effacement et de l'oubli.

J.P.V.

Il est certain, puisqu'on peut le remarquer chaque jour, que l'Histoire a, de plus en plus, la faveur du grand public.

Par les médias, et surtout par le livre, elle nous devient progressivement plus familière, claire, compréhensible et fascinante.

On voit apparaître, aux vitrines des librairies, de plus en plus d'ouvrages, aux couvertures joliment illustrées, aux titres évocateurs de personnages plus ou moins lointains, d'événements oubliés, soudain plus proches de nous.

Le succès des livres d'histoire vient de l'esprit de curiosité, du désir de connaître le passé, qui habite, depuis l'enfance, chacun de nous, de la faculté que nous avons de revivre, en pensée, des temps révolus.

Ce succès va de pair avec celui des mémoires et des romans historiques, dont les sujets sont tirés de l'histoire.

On dit que les livres constituent la mémoire de l'humanité, et que quelques-uns forment la légende de la terre. Ils font découvrir des personnages de premier plan, mais encore, ils sortent de l'ombre des seconds rôles non moins captivants, et des figurants apparaissent parfois aussi éloquentes que les grands destins.

Ils sont de vastes miroirs dépoussiérés, qui reflètent le film long et fantastique de la vie sur notre planète. En les lisant, nous devenons des témoins intimes de l'historien, ce fouineur par excellence de notre passé, des entreprises chaotiques de nos ancêtres. Pour échafauder le fruit de ses découvertes, il s'échine, parfois pendant des années, au décryptage d'un manuscrit, au redressement d'une erreur historique devenue certitude scientifique, au patient dépouillement d'archives inédites.

La définition de l'histoire n'est-elle pas, d'ailleurs, le récit d'une

partie de la vie de l'humanité, justement celle connue par des documents et fondée sur ceux-ci ?

"A l'origine, le sens étymologique du mot grec "histoire" ne caractérisait pas l'aventure humaine. Selon Mme Jacqueline de Romilly, professeur au Collège de France, il signifiait l'effort de savoir. "Histor", c'est celui qui sait : dans Homère et dans Hésiode, il s'applique au juge ou à l'arbitre, ailleurs au témoin.

Et puis, brusquement, au Ve siècle avant Jésus-Christ, avec l'apparition des deux premiers grands historiens (Hérodote et Thucydide), on découvre que le désir de savoir s'applique avant tout aux événements dont nous vivons les conséquences" (1).

Pour assurer le lent établissement de la chronologie, se combinent les expériences de la mémoire, l'explication du présent et les perspectives de l'avenir.

"L'historienne remarque que les dates, qui paraissent de si faciles repères, sont en fait le résultat d'une difficile conquête, dont les inventeurs de l'Histoire ont perçu la nécessité et l'importance.

Rien n'est plus précieux, estimait Bourdaloue, célèbre prédicateur français du XVIIe siècle, que le temps vécu, qui fait de notre bibliothèque l'antichambre du monde des ombres" (1).

L'histoire générale s'alimente des annales, de la chronique locale que constitue la petite histoire. Elle puise aux sources les plus diverses pour s'élever à la synthèse de l'Histoire écrite et enseignée.

C'est pourquoi il est bon que les arguments historiques visant à

la démonstration d'une thèse, aient le temps de se décanter, d'être évalués en fonction de l'époque et des circonstances ambiantes. Des chroniqueurs impulsifs, parillaux, sont souvent passionnés et donc outranciers, ce qui fausse les jugements ; mais un soulèvement subit de leur conscience et de leur équité peut rétablir leur façon de concevoir et de considérer les événements, après plusieurs années de réflexion, de maturation ou de preuves nouvellement découvertes.

"Les statues des grands hommes sont faites avec les pierres qui leur ont été jetées quand ils étaient encore en vie". C'est ainsi que Jean Cocteau ironise à propos de la crédibilité et du caractère changeant de l'opinion publique à travers le temps.

Laissons vagabonder nos pensées, voulez-vous, à bâtons rompus, à la faveur de quelques citations encore.

"Je sais bien que l'Histoire ne deviendra jamais objective, mais je veux espérer qu'elle cessera un jour d'être délirante", a dit Emmanuel Berl (cité par Jacques De Decker, dans "Le Soir").

"Toute vie humaine laisse une empreinte dans la mémoire de ses proches. Nous ne devons pas en édulcorer le souvenir, ni le rendre sombre, ni trop le sublimer, il faut le maintenir dans toute sa réalité". (La reine Marie-José : "Albert et Elisabeth de Belgique, mes parents", Ed. Rossel, "Le Soir", 4-12-85).

"La nostalgie est un sentiment inhérent au caractère de l'homme : c'est ce qui reste de charmant du temps qui s'est enfui".

(André Tillieu, "Le Rail", 9-85)

André Maurois est sévère, quand il écrit (2): "Etre de son temps, c'est vivre à la pointe de l'histoire, mais en se souvenant qu'il y a derrière nous ce prodigieux, cet infini passé. Etre de son temps, c'est comprendre que ce temps ne peut être isolé de ce qui le précède..."

En vertu de la loi de contradiction, nous pensons que chacun est forcément de son temps. Il n'y a que les génies, qui ne le sont pas, ils le devancent!

L'écrivain suisse Emmanuel Buenzod est, lui aussi, un admirateur de l'Histoire: "L'homme, au fur et à mesure qu'il se détache du présent, le passé le comble"

Les événements politiques peuvent, momentanément arrêter le temps, mais on n'arrête pas le cours de l'Histoire.

"Les Mémoires ne constituent pas une solution de facilité: avant de les écrire, il faut les vivre" (Philippe Bouvard, "Sélection du Reader's Digest", 9-84).

"Si le présent nous prend toujours au dépourvu, c'est faute de connaître le passé et d'y avoir réfléchi", G.M Trevelyan (Sélection du R.D. 8-76).

Luc Honoré, dans "Le Soir" du 28-5-81, ("Proverbe écaussinnois"), ne semble pas accorder une très grande crédibilité à l'Histoire: "L'encre dont on écrit l'histoire, dit-il, n'est que préjugé liquide!"

Revenons à l'étalage des librairies, pour constater que nous sommes embarrassés devant le choix abondant des titres qui s'offrent à nous. Des catalogues spécialisés prouvent l'intérêt que sus-

cite l'histoire de la Révolution française, dont le deux centième anniversaire n'est pas tellement loin. La vie quotidienne à diverses époques, les figures féminines d'autrefois, les mémoires écrites par ceux qui les ont vécus et qui sont plus captivants que les plus beaux romans historiques, comptent quelques noms célèbres. La plupart de ces ouvrages remarquables comportent des illustrations puisées aux sources authentiques les plus variées, qui ajoutent, à l'intérêt des textes, un sentiment de présence, de témoignage dans le récit des événements, auxquels elles nous donnent l'illusion d'assister, ce qui augmente d'autant le plaisir de leur lecture.

Quelques auteurs peuvent être considérés comme des chefs de file du livre d'Histoire et du roman historique. Pour l'agrément des amateurs, nous livrons, ci-dessous, pêle-mêle, une liste de titres, anciens ou récents, dont nous avons, pour notre part, fait notre sélection en leur temps.

- Histories de France (3 vol.), Guy Breton
- Prélude à la Belle Epoque, G.Guilleminault.
- La Belle Epoque (Vol.II), G.Guilleminault.
- Les Années folles (Vol.IV), G.Guilleminault
- Les Taxils de la Marne, Jean Dutourd.
- Jean Christophe, Romain Rolland.
- Rembrandt, Marcel Brion.
- Belgique, des Maisons et des Hommes, G.H.Dumont (s. la d. de).
- Bonaparte, premier Consul,

A.Castelot.

- L'Empereur de la Révolution, A.Castelot.
- Le Grand Empire, A.Castelot.
- Le Commencement de la Fin, A.Castelot.
- Sainte-Hélène, A.Castelot
- Staline, I.Deutscher.
- Rois fous et Rois sages (1328-1498), A.Denieul.
- Pierre le Grand, Henry Troyat
- Catherine la Grande, Henry Troyat.
- Louis II, Jean des Cars.
- Louis XI, Paul Murray Kendall.
- Wellington, Henri Bernard.
- Ma Vie de Dissident, Vladimir Boukowsky.
- ... et le Vent reprend ses Droits, Vladimir Boukowsky.
- Le XXe siècle, Max Gallo
- Léopold II, Barbara Emerson
- Stephanie, Irmgard Schieb.
- Avec qui vous savez, Pierre Le-franc.
- La très sage Héloïse, Jeanne Bourin.
- La Chambre des Dames, Jeanne Bourin.
- Le Jeu de la Tentation, Jeanne Bourin
- Le Grand Feu, Jeanne Bourin.
- Albert Ier, J.Willequet.
- Dans la Foulée de Patton, P.Erculisse et R.Rosart.
- Maximilien et Charlotte, A.Castelot
- Léopold III, Jean Stengers.
- Le Prince de Ligne, Claude Pasteur.
- Don Bosco, La Varende.
- Combats inachevés (2 Vol), P.H.Spaak.
- I. De l'Indépendance à l'Alliance.
- II. De l'Espoir aux Déceptions
- Histories de Belgique, Carlo

Bronne.

- Notre belle Commune d'Uccle, Louis Quiévreux.
- Evolution territoriale d'Uccle, Henri Crokaert.
- Uccle au Temps Jadis, Charles Viaene (s. la d. de)
- Le Chant de Bernadette, Frans Werfel.
- Evasions réussies, Georges Hautecler.
- Souvenirs de mon Vieux Bruxelles (2 Vol.), Fernand Servais.
- Le Roi Saud, Benoist Méchin.
- Ibn Séoud, Benoist Méchin.
- Réflexions et Pensées de Léopold II, Georges-Henri Dumont.
- La Vie quotidienne sous le Règne de Léopold II, Henri Dumont.
- Marie-Antoinette, Stefan Zweig.
- La Route d'Emeraude, Eugène Demolder.
- Histoire de Vichy, Rob.Aron.
- La Princesse de Clèves, Mme de la Fayette.
- Le Journal d'Anne Frank.
- Charles de Gaulle, Ph.Barrès.
- Rommel, Lutz Koch.
- Pages forestoises, Henri Herdies.
- Les Grandes Vacances, Fr.Ambrières.
- La Belgique selon Victor Hugo, Pierre Arty.
- Châteaux de Belgique, de Borchgraeve d'Altena
- Château de Belgique (2 Vol.) s. la d. de L.Génicot.
- I. Châteaux forts et Châteaux-termes.
- II Châteaux de Plaisance.
- Les Emigrants, Johan Bojer.
- La Vie héroïque de Guynemer, H.Bordeaux.
- Ces Belges qui ont fait la France, Ancelot Noël.

- Le Roman de Renart, Boyon et Frappié
- Les Amantes, M.Bnon.
- Vie, mort et survie de Saint-Louis, roi de France, H Bordaueux.
- Mademoiselle de la Ferté, P.Benoît.
- Mémoires d'Outre-tombe (2 Vol.), Chateaubriand.
- Histoire de l'Art, Germain Bazin.
- Le Temps des Musées, Germain Bazin.
- Mémoires, Casanova (5 Vol.)
- Chopin, H.Céris.
- Origine des Noms de Lieux des Environs de Bruxelles, A.Carnoy.
- La Chanson de Roland, A.Cordier.
- La Guerre des Gaules, J.César.
- Histoire des Etats-Unis, J.Canu.
- Mémoires de Guerre (3 Vol.), Charles de Gaulle.
- Le Jardinier de la Pompadour, Eug.Demolder.
- La Légende d'Ulenspiegel, Charles De Coster.
- La belle Histoire de Versailles, Alain Decaux.
- Les Dieux ont soif, Anatole France.
- Les Rois maudits (6 Vol.), Maurice Druon.
 - I. Le Roi de Fer.
 - II. La Reine étranglée.
 - III. Les Poisons de la Couronne.
 - IV. La Loi des Mâles.
 - V. La Louve de France.
 - VI. Le Lys et le Lion.
- Le Roi Albart, Gén.Galet.
- Bruxelles, atmosphère 10-32, Albert Guislain.
- Contes et Légendes mythologiques, E.Genest.
- La mythologie grecque, P.Grimal.
- Méditerranée antique, Pierre Gili-
- bert.
- La Grand-Place de Bruxelles, (en collaboration Ed Vokaer).
- Histoire de la Peinture, L.Hourticq.
- L'Art et l'Homme (2 Vol.), René Huyghe.
- François Ier, Jean Jacquart.
- Chronique du Règne de Charles IX, Prosp. Mérimée.
- Le Masque de Fer, Marcel Pagnol.
- Souvenirs, Gén.J.Piron.
- Mémoires, Card de Relz.
- La Campagne de Russie, Cte de Ségur.
- Louis XIV, Saint-Simon.
- Bruxelles, esquisse historique, Louis Verniers.
- Histoire de Forest-lez-Bruxelles, Louis Verniers.
- Le Siècle de Louis XIV, Voltaire.
- Duchesse d'Empereur, R.G.Waldeck.
- Marie Stuart, H.Zeller.
- Histoire de l'Architecture en Belgique (5 Vol.), Ed Vokaer.
 - I. Belgique romane, André Courtens.
 - II. Belgique gothique, A.Van de Walle.
 - III. Belgique renaissante, Vandevivere et C.Périer-d'Ieteren.
 - IV. Belgique baroque et classique, Jules van Ackere.
 - V. Architecture moderne en Belgique, Pierre Puttemans.
- La Vie passionnée de Beethoven, Carl von Pidoll.
- Bruxelles, capitale de l'Art Nouveau, Franco Borsi et Hans Wieser.
- Victor Horta, Franco Borsi et Paolo Portoghesi.
- Bruxelles 1900, Franco Borsi et Paolo Portoghesi.
- Bruxelles, l'architecture des ori-

- gines à 1900, V.G.Martiny.
- Bruxelles à mur ouvert, Michel Huisman.
- Laurent le Magnifique, Ivan Clou-las.

A cette liste, non exhaustive, le lecteur curieux et intéressé ajoutera spontanément une quantité de monographies retraçant la vie, souvent animée, bouleversée, de bon nombre d'artistes : peintres, musiciens, littérateurs, comédiens et comédiennes célèbres, sculpteurs, etc.

Le choix est un charme supplémentaire à la prédilection de l'amateur de livres d'Histoire. C'est le bonheur que nous lui souhaitons, de tout coeur.

J.P.V.

(1) Cité par Paul Casa, dans "Le Soir"
 (2) A.Maurois, "Sur le problème" ("Le Soir", 31-8-56)

- il ne l'y trouve pas; il est vrai qu'on avait vu arriver le représentant de l'ordre, aussi notre homme était-il allé se cacher non loin de là. L'indésirable visiteur finit par le découvrir haut perché dans un cerisier; on put le cueillir sans difficulté aucune. Les amendes il ne payait pas mais la prison était une vieille connaissance.

Les de Boisschot, seigneurs de Zaventem, avait créé sur le territoire de Schaerbeek, une garenne en 1624, garenne qui fut incorporée sur le plan féodal à la terre précitée. Elle s'étendait grosso modo depuis le Boulevard Lambert jusqu'au Maelbeek (Rue Metzys) d'une part, et de l'Avenue Princesse Elisabeth jusqu'à la Chaussée d'Helmet, d'autre part.

Étant partiellement boisée, la garenne devait être "toilée" régulièrement, ce qui donnait lieu à des ventes de bois de raspe et de vieux arbres, ventes publiques qui se tenaient non loin de là dans une des deux auberges *A Jérusalem*, que certains de nos lecteurs ont encore connue, et *Aux Trois Trois* qui existe toujours. Le 31 octobre 1630, il y fut procédé à la vente des raspes de quatorze lots, chacun couvrant approximativement cinquante verges carrées. Au nombre des recommandations faites aux adjudicataires, on lit qu'il leur était formellement interdit de couper ou d'abimer les chênes, les cerisiers et autres arbres montants.

Des paniers de cerises étaient expédiés au loin. Nous avons retrouvé un contrat passé le 12 juin 1860 avec un bûlelier de Middelbourg, en Zélande, portant sur le transport de 36 paniers de ces

fruits, soit au total 1.900 livres et cela sur son bâtiment appelé "Le Pélican" à la demande d'un commerçant de Malines.

Par acte passé par devant notaire le 2 juillet 1651, un certain Jean Vaems s'engagea de fournir à deux dames bruxelloises et cela de façon continue des *groote Criecken*, *clayne Criecken* en *swerte Criecken* — *so lanck als sij dueren sullen*, c'est-à-dire durant toute la saison où ces fruits viennent flatter notre palais. Ces deux bruxelloises étaient probablement confiturières de leur état.

L'énumération des tenants et aboutissants de parcelles mises en vente, révèle souvent l'existence de cerisiers schaerbeekois. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, en 1640, un bien aliéné jouxtait une *krieckelrije teghen s'Heerens traete* c'est-à-dire en bordure de l'actuelle Chaussée de Haacht. En 1773, on vendit non loin de l'ancienne église Saint-Gervais, soit sur le site de l'actuel Avenue Louis Bertrand, une maison de campagne avec de nombreuses dépendances dont une cerisaie. Un nommé Triest se défit du même bien, en 1784, en faveur d'un certain de Limpens. Cela nous apporte un complément d'information: la dite propriété était clôturée par une palissade en bois (*met houte schutsef*) et la cerisaie aboutissait à l'*Eselsch Wegh*, l'actuelle Rue Josaphat; une autre parcelle de ce même bien venait d'être convertie en cerisaie (*in hoff bekeert ende beplant met krieckeboomen*). Le tout occupait donc une partie du versant sud de l'éperon sablonneux dont il a été question ci-avant.

Le griottier était "tabou" au pays des ânes et les actes sont nombreux où, à l'occasion de passation de baux, il est spécialement recommandé de ne point lui porter atteinte en encore moins de le couper (*Item sullen de huerlingen op de curelanden, daer eenige krieckeboomen syn, daervan geen amoveren, ten sy die van ouderdom of andersints teenemael onnut geworden syn*). Il s'agissait, dans le cas présent, de biens appartenant à la cure et les cerisiers ne pouvaient être amovés que lorsqu'ils étaient devenus stériles de par leur grand âge.

Si l'exploitation de ces fruits juteux était de bon rapport pour habitants, elle n'allait toutefois pas sans inconvénients, car il fallait compter avec les voleurs qui pou-

vaient être de plusieurs espèces. Contre les merles, on était impuissant parce qu'il était difficile de les amener à avoir peur d'un épouvantail, tout au plus pouvait-on chercher à limiter les dégâts. Vis-à-vis des chapardeurs en courtes culottes, il suffisait d'en attraper un et de lui administrer une volée de bois vert; cela amenait quelques jours de répit.

Mais il y avait plus grave parce que dangereux. L'époque de maturité des griottes de Schaerbeek y attirait les soldats de la garnison ou cantonnés dans la région, fusent-ils alliés ou ennemis le mal était le même. Ils profitaient de leurs heures de repos pour venir se régaler à bon compte au grand dam des cultivateurs. Chasser ces intrus-là, n'était pas chose aisée.



Village de maraîchers, Schaerbeek était aussi réputé pour ses griottiers de ses verges dont les fruits partaient encore le nom cerisier de Schaerbeek (Dessin inédit de Mestrasius, début du XIXe s. Bibl. Ric. Cab. Est.)

car cela donnait lieu à des incidents qui ne se limitèrent pas toujours à des menaces et des gros mots mais dégénéraient souvent en rixes où les règles de la lutte n'étaient pas observées. Si le militaire en sortait vainqueur, ce qui fut souvent le cas, l'incident n'avait pas de suites car toutes les réclamations des schaerbeekois étaient irrémédiablement jetées au panier.

Après avoir été battus à Fontenoy (1745), les alliés s'étaient repliés sur Bruxelles pour se réorganiser à l'est de la Senne. C'est alors qu'un cavalier anglais des unités placées sous le commandement du duc de Cumberland, cantonnées à Dieghem, fut surpris à Schaerbeek dans la cerisaie de Dominique Van den Plas. Notre cultivateur et ses voisins lui administrèrent une bonne correction. Furieux d'avoir eu le dessous, notre militaire menaça de faire incendier la ferme et faire piétiner par les chevaux les cultures de son "bourreau". Quelqu'un ayant prévenu le curé, celui-ci arriva sur les lieux et il rapporte, dans son Manuale, qu'il tenta de calmer le cavalier avec de bonnes paroles qui ne parvinrent pas à provoquer la conciliation. Il eut alors l'idée de présenter une pistole à l'anglais : l'effet fut immédiat et magique là où les mots placés sous le signe du pardon avaient échoué.

Des cas similaires se produisirent sous la domination française.

Le 23 juin 1811, le maire van Bellinghen de Branteghem s'adressa au magistrat de la justice à Bruxelles pour attirer son attention sur "l'insubordination et l'indiscipline des Conscrits de 1811

Casernés au Ci-devant Couvent de St Elisabeth, qui viennent par Bandes de 15 à 20 dérober et cueillir les cerises en plein Champ en foulant les fruits aux Pieds et détériorant les arbres". Cela n'eut aucune suite.

Semblable incident, survenu en 1813, avait tourné au drame.

Un soldat du 72^e régiment, pour lors caserné à Bruxelles, mourut à l'hôpital militaire des suites de blessures encourues, disait-on, à Schaerbeek à l'occasion d'une de ces maraudes. Le procureur général, le sous-préfet, le capitaine de la gendarmerie, bref toutes les autorités d'occupation furent alertées et on prescrivit au maire, toujours van Bellinghen de Branteghem, d'ouvrir une enquête serrée.

On apprit ainsi que dans l'après-midi du lundi 26 juillet, un groupe de dix à quatorze conscrits du régiment précité, était allé à Schaerbeek et n'avait pu résister à la tentation de voler des cerises. "Les habitants, écrit le maire, en résistant à la force que voulaient employer ces Militaires au nombre à ce qu'il semble de 12 à quatorze, armés de Pierres et Batons pour s'emparer des Cerises au détriment de quelques exploiters". Cela avait provoqué un "Rassemblement d'Agriculteurs, qui pour conserver leur propriété ont résisté à la force". Ce qui avait donné lieu à une échauffourée au cours de laquelle les habitants, plus nombreux, avaient eu le dessus et su mettre les intrus en fuite. Le maire se permit même de critiquer le manque d'esprit de corps de ces militaires "pour abandonner à leur propre défense deux de leurs

camarades" qui avaient reçu à eux deux les coups destinés à tout le groupe de maraudeurs en uniformes. Il put assurer l'autorité qu'il n'y avait eu "ni effusion de Sang ni décès".

A vrai dire, notre magistrat communal n'en était pas si certain.

Craignant des sanctions officielles ou des représailles de la gent militaire, il fit remarquer au commandant de la place : "Cependant, Monsieur, il n'en existe pas moins beaucoup d'aigreur et d'animosité dans l'Esprit des Militaires de la Garnison, qui préméditent leur revanche avec Eclat. Il pourroit être dangereux de ne pas les éclairer et les persuader que ce fait (le crime) n'a pas eu lieu. Veuillez, Monsieur, provoquer un ordre du jour à cet Egard". De plus, il exprima une nouvelle fois la demande qui revenait tous les ans. "Je Vous Serois obligé d'interdire pendant peu de Jours la Sortie de la Porte de Schaerbeek au Soldat, pour amortir cette animosité de leur Part, et laisser le Temps de cueillir les Cerises aux habitants de cette Commune, ce fruit est d'un grand Rapport pour Eux, et Sert Toujours d'appât aux Soldats". A nouveau il affirma que la rixe s'était sommée toute limitée "à quelques Coups recus respectivement". Son inquiétude devait être grande. A l'autorité de justice militaire il assura qu'il n'y avait eu ni mort ni blessés graves et formulait des vœux "pour que Ceux des miens qui se Seroient rendus coupables Solent punis exemplairement", ainsi on ne pouvait croire qu'il jouait au saboteur de l'autorité occupante ni le suspecter d'être

de connivence avec ses administrés. Il sollicita même qu'on remania les administrations locales, qu'on procéda à de nouvelles désignations d'adjoints, se plaignant qu'il ne pouvait compter sur ceux en fonctions et qui étaient supposés l'aider dans sa tâche. La situation des maires des localités voisines était tout aussi décevante. Il aurait voulu, en tout premier lieu, se débarrasser de son secrétaire qui, assurait-il, entravait tout.

Il se trouva encore plus ennuyé, à quelque temps de là, lorsque les langues commencèrent à se délier et lorsque les bravaches, croyant tous risques de représailles écartés, se vantèrent des coups portés à l'occupant, coups réels ou inventés de toutes pièces, phénomène propre à toutes les occupations militaires. Et notre maire se trouva dans la fâcheuse position de devoir faire part des bruits qui couraient. Le 2 août il écrivait au capitaine de la gendarmerie "d'après Toutes les Lumières qui me Sont parvenues sur les voies de laits survenues à deux de ces Militaires, le Nommé François Hor-dies domicilié sous notre Commune à l'Extrémité de la rue Verte, qui exploite une Métairie pour compte d'un nommé Segers, Prêtre, semble être L'Instigateur des Coups qui ont été portés à ces Militaires. Il m'a fait lui même l'aveu de deux Coups qu'il a porté, en Présence de Jacques Grabs Son Voisin. C'est un homme faux Colère et Mechant, d'autant plus reprehensible cette fois, qu'il n'avait essulé aucun Préjudice. Il n'en est pas à son Premier Crime de ce genre; L'Eté dernier, il a encore assommé comme un Boeuf, un



Les terrains ne convenant pas à la culture étaient convertis en cerisiers comme on le voit ici à gauche du chemin creux, ancêtre de l'actuelle Grande rue au Bois (Dessin le Adit de J.Bie de Jonghe, 18 Mai 1842, 8 Ric, Cab. Ext.)

jeune homme de Dieghem Sur la Chaussée de cette Commune qui a eu Toutes les Peines à se Relever de l'Attaque qu'il a lors exercé Sur Sa personne lui semble avoir été un Gueet à Pend prémédité".

Il est bien dommage que nous n'ayons pu retrouver les suites qui furent données à cette "dénonciation".

Durant notre rattachement à la Hollande, le bourgmestre - toujours le même van Bellinghen de Branteghem, - dut encore intercéder auprès de l'autorité militaire tant les cerises de sa commune

plaisaient aux soldats. Dans une lettre adressée au commandant de la place le 28 juillet 1821 on peut lire: "Dans le moment où les Esprits sont extrêmement aigris et échauffés par les Nouveaux Impôts, le moindre élément peut occasionner des rixes et des Scènes desagréables. Je me vois donc obligé Monsieur le Colonel, de réclamer Votre Intervention à ce que le Militaire de la garnison ne puisse Sortir armé et qu'il soit donné à l'Ordre qu'ils aient à respecter les fruits qu'ils rencontrent dans leur promenade. Surtout les Cerises

qui sont au Point de leur Maturité".

Les cas rappelés ici ne furent probablement pas uniques; il suffit de penser aux sièges que Bruxelles eut à soutenir et aux passages et cantonnements de troupes qui furent le propre des villages voisins dont le sort n'était guère enviable.

Après 1830, Schaerbeek, comme la plupart des autres faubourgs de la capitale, entama une ascension démographique peu ordinaire. Si, en 1815, on y dénombrait 1190 habitants le nombre de ces derniers serait de 40.784 cinquante ans plus tard et cette montée ne s'arrêta que voici peu d'années. Cette augmentation du chiffre de la population s'accompagna - Monsieur de la Palice en aurait dit tout autant - d'un déferlement de la bâtisse depuis les anciens remparts de la ville vers les communes, gommant à pas de géant les parcelles affectées jadis à la culture dont celle des cerisiers. Or, les brasseries se multiplièrent aussi, réclamant de plus en plus des grattes de Schaerbeek depuis qu'un génie, demeuré inconnu, trouva bon d'ajouter le jus de ces fruits à une bière déjà célèbre, le lambik, créant ainsi un super-nectar: le kriek-lambik qui, nonobstant la perfide intrusion d'autres bières nationales ou d'ailleurs ainsi que de boissons aux noms étranges, garde ses lettres de noblesse; il fallut donc planter la cerise du village des ânes ailleurs tout en lui gardant son appellation d'origine.

Robert VAN DEN HAUTE

GUIDE PRATIQUE DU FOLKLORE — BRUXELLES ET BRABANT WALLON

Publié pour la première fois en 1984, ce guide donne un aperçu de la prodigieuse richesse et de l'étonnante vitalité du patrimoine folklorique de Bruxelles et du Brabant Wallon.

Cette quatrième édition a bénéficié de la collaboration du Cercle Régional du Folklore et des Traditions de l'Agglomération Bruxelloise, des Associations et Groupements, des Administrations Communales et des Syndicats d'initiative.

Le Guide comprend les thèmes suivants :

- Manifestations folkloriques et populaires ;
- Jeux populaires ;
- Groupes folkloriques ;
- Géants ;
- Marionnettes ;
- Confréries folkloriques et gastronomiques ;
- Fanfares et harmonies ;
- Musées du Folklore et Sociétés d'histoire et d'archéologie.

Trois instruments de travail facilitent la tâche du lecteur : un *classement thématique*, rassemblant les Communes par rubriques ; une *table alphabétique* permettant de retrouver aisément les pages qui couvrent la vie folklorique d'une commune déterminée et un *calendrier* des manifestations pour 1987 détaillées ci-après.

Le Guide est en vente au prix très étudié de 50 F., uniquement au Siège du Service de Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant, rue du Marche-aux-Herbes, 61 à 1000 Bruxelles. Il peut également être obtenu par versement de 70 F. (frais d'expédition compris).

CALENDRIER 87

MARS

- 1 : Villers-la-Ville : Carnaval
- 3 : Bruxelles (Grand-Place) Election du Prince et de la Princesse de l'Agglomération (Carnaval)
- 7 : Nivelles : Carnaval des enfants
- 8 : Bruxelles : Carnaval et grand cortège
- 8 : Nivelles : Carnaval
- 21 : Ottignies : Grand feu de la Saint-Grégoire
- 21,22 : Braine-le-Château : Carnaval
- 29 : Helecine (Neerheylissem) Cortège carnavalesque
- 29 : Wavre : Carnaval et grand feu

AVRIL

- 4 : Walhain : Grand feu du printemps
- 26 : Grez-Doiceau : Fête de la Saint-Georges
- 26 : Marbais : Tir du "Djirau" par la confrérie des archers de Saint-Sebastien

MAI

- 3 : Grez-Doiceau : Pèlerinage à Saint-Marcoul
- 3 : Marbais : Procession du tour Sainte-Croix
- 3 : Wavre : Concentration de géants (Limai)
- 9,10 : Fête de la musique
- 10 : Braine-le-Château : Procession à la chapelle Sainte-Croix
- 10 : Villers-la-Ville : Procession de Notre-Dame des Affligés
- 15,16,17 : Ottignies : Ducasse des "Vis Tchapias du Stymont"
- 17 : Tourinnes-la-Grosse : Procession Saint-Corneille
- 17 : Tubize : Marché fleuri annuel
- 18 : Braine-l'Alleud : Pèlerinage du Saint-Sang (Bois-Seigneur-Isaac)
- 22,23,24 : Bruxelles (Vismet) : Marché aux poissons
- 28 : Céroux : Meeting de Montgolfières - Fêtes des aérostats
- 28 : Ittre : Bilot
- 28 : Jodoigne : Marché annuel
- 28 : Nivelles : Ascension de ballons
- 28,29,30,31 : Wavre : Jeu de Jean et Alice

JUIN

- 3 (ou 10) : Bruxelles : Fête de Saint-Arnould
- 5,6,7 : Marbais : Fête 1900
- 6 : Virginal : Soumonces du cercle des Gilles
- 7 : Orp-le-Grand : Fête du quartier de Maret
- 8 : Orp-le-Grand : Fête du pêcheur Gethois



WOLFE Premier enfant de Georges et Dorothée de la rue Haute, un vrai marillien, a été créé à l'usage de la célèbre marionnette de Tootie"

- 10 (ou 3): Bruxelles: Fête de Saint-Arnould
- 11,12,13,14: Jodoigne: Braderie 1900
- 14: Saintes: Procession de Sainte-Renelde
- 19: Bruxelles: Chapitre des neuf nations
- 19,20,21: Bruxelles: Animation des francs Bourgeois
- 20: Linkebeek: Feu de la Saint-Jean
- 20,21: Wavre: Grande braderie
- 21: Lillois: Fête et procession de la Saint-Jean
- 21: Orp-le-Grand: Fête d'Orp-le-Petit
- 21: Villers-la-Ville: Fête-Dieu
- 25: Rixensart: Grand feu de la Saint-Jean
- 27,28: Rebecq: Braderie annuelle
- 28: Wavre: procession du grand tour de Notre-Dame (Basse-Wavre)
- 30: Bruxelles: Ommegang

JUILLET

- du 18.7 au 16.8: Bruxelles: Kermesse
- 2: Bruxelles: Ommegang
- 5: Braine-le-Château: Procession notre-Dame-au-Bois
- 5: Orp-le-Grand: Fête du quartier del Vallée
- 11,12: Braine-l'Alleud: Sortie du dragon de l'estrée
- 11,12: Bruxelles: Festival populaire Brosella
- 30: Bruxelles: Election de la reine de la foire du midi

AOUT

- Jusqu'au 16.8: Bruxelles: Kermesse
- 7,8,9: Ittre: Fête de Saint-Laurent
- 9: Bruxelles: Meyboom
- 15: Ittre: Procession de Notre-Dame
- 15: Jauche: Procession du 15 août
- 15: Marbisoux: Procession du 15 août
- 15: Orp-le-Grand: fête du 15 août
- 16: Jauche: Cortège folklorique
- 17: Marbisoux: Sortie des pèlerins
- 23: Jauche: Cortège folklorique
- 23: Villers-la-Ville: Fête de Saint-Bernard
- 29: Jodoigne: Jeux intervillages
- 30: Bousval: Fête de Saint-Barthelemy
- 30: Nivelles: Journée des artisans de Wallonie et des produits du terroir

SEPTEMBRE

- Fêtes de Wallonie
- 5,6: Rixensart: Fête des sports de plein air
- 5,6: Virginal: Fête de Virginal

5,6: Walhain: Fête de Notre-Dame
 6: Ceroux: Course automobile au ralenti
 6: Virginal: Sortie en cortège et en musique du cercle des Gilles
 11,12,13: Braine-le-Château: Rencontres médiévales
 11,12,13: Wavre: Fêtes de Basse-Wavre
 12,13: Rixensart: Fêtes du septembre
 13: Tourinnes-Saint-Lambert: Foire aux potirons
 15: Anderlecht: Marché annuel
 19,20: Bruxelles: Fêtes de l'Îlot sacré
 19,20: Louvain-la-Neuve: Fête du bon air
 19,20: Woluwe-Saint-Lambert: Fêtes romanes
 21: Uccle-Saint-Job: Marché annuel
 26,27: Iltre: Ducasse de Saint-Remy
 26,27: La Hulpe: Braderie du centre
 26,27: Lillois: Fête de la belle saison
 26,27: Louvain-la-Neuve: Ducasse annuelle
 26,27: Saint-Josse: Exposition d'Artisanat
 27: Tubize: Cavalcade carnavalesque
 29: Nivelles: Tour Sainte-Geترude et sortie des géants.



Des centaines voire des milliers de pèlerins, venus de tous les coins de Belgique et même de l'étranger, participent, chaque année, au Tour Sainte Gertrude qui accomplit un périple de 15km à travers champs et prairies.

OCTOBRE

3: La Hulpe: Le plus petit des grands marchés (Hameau de Gaillemarde)
 3,4: Rixensart: Fête du Mahiermont
 4: Orp-le-Grand: Pèlerinage à Sainte Adèle
 10,11: Bruxelles: Fêtes de Pierre Bruegel
 11 (ou 18): Ohain: Fête de la Saint-Hubert
 18 (ou 11): Ohain: Fête de la Saint-Hubert
 21,22: Louvain-la-Neuve: 24h cyclistes
 25: Bruxelles: Chapitre de l'ordre du Faro

NOVEMBRE

Tourinnes-la-Grosse: Fêtes de la Saint-Martin
 15: Ganshoren: Cortège Saint-Martin
 28: Bruxelles: Fête des Catherinettes

DECEMBRE

11,12,13: Bruxelles: Marché des traditions de Noël



Bruxelles, Marché des Traditions de Noël

Ce numéro 253 de la revue «De Brabantse Folklore» contient les articles suivants :

ARTIKELS

Herman Vandormael & Leo Van Buyten Brabant in de 13de eeuw.	2
Jean Baerten Bij een onopgemerkte 750ste verjaaring. De politiek van hertog Hendrik I van Brabant (1180-1235).	3
Frank Daelemans Het Brabantse platteland in de dertiende eeuw.	14
Raymond Van Uylven Economische en stedelijke groei in het hertogdom Brabant tijdens de dertiende eeuw.	31
Eduard Van Ermen Heerlijkheden in het hertogdom Brabant in de 13de eeuw.	44
Jozef J. Janssens De Brabantse literatuur in de 13de eeuw: oude problemen en nieuwe mogelijkheden.	71

MEDEDELINGEN

Kamiel Baeyens en Stefaan Top Volksverhalen uit Merchtem-Pelzeggem 6.	85
Leo Van Buyten "Les Nanas des Pharaons".	93
Mon De Goeyse Archief en museum van het Vlaams Studentenleven.	100

LEESTAFELNIEUWTJES

Leo Van Buyten Geïllustreerde Inventaris van het Kunstpatrimonium in Asse.	101
Stefaan Top Vlaamse Volksdansen III.	103
Leo Van Buyten Thea Janssen: Désiré Claes (1836-1910).	104